



LE DEVOIR

ACTUALITES

Chrétien rabroue
Matthew Coon-Come

Page A 10

ECONOMIE

Washington renonce au
démantèlement de Microsoft

Page A 7

Vol. XCI N° 201

LE VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2001

87c + TAXES = 1\$

Le choc



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES JOUEURS et l'entraîneur du Canadien étaient sous le choc, hier, quand ils ont appris que leur ami et capitaine de l'équipe, Saku Koivu, âgé de 26 ans, était atteint d'un cancer encore non identifié. «Il y avait de l'eau dans les yeux de tout le monde», a affirmé l'entraîneur Michel Therrien (à droite de Brian Savage). Quant à Benoît Brunet (à droite de Craig Rivet), il a été incapable de faire face aux journalistes et a quitté le Centre Molson en pleurs. Nos informations en page B 6.

PERSPECTIVES

La souveraineté entre les lignes

La rentrée parlementaire est à nos portes et le Bloc québécois remettra les pieds à Ottawa avec un plan de match connu: capitaliser sur les dossiers qui ont fait sa renommée (comme l'assurance-emploi) en jouant la carte de la bonne opposition. Et la souveraineté, là-dedans? Il faudra la déceler entre les lignes.



Hélène Buzzetti

Saint-Sauveur — Les sondages sont peu encourageants pour le Bloc québécois. À peine dix mois après les élections générales, les libéraux de Jean Chrétien sont maintenant, et de loin, les favoris des Québécois dans leurs intentions de vote: 50 % contre 33 % pour les troupes de Gilles Duceppe. Et M. Chrétien est désormais plus populaire que Bernard Landry et Jean Charest. Avec de surcroît un échéancier référendaire repoussé après le prochain scrutin général, le Bloc québécois doit trouver sa légitimité ailleurs.

Le caucus bloquiste terminait hier midi une rencontre de préparation de deux jours à Saint-Sauveur en vue de la rentrée. Conclusion: il faut parler «des vraies affaires», a répété à plusieurs reprises M. Duceppe. Il faut se préoccuper des gens. Et les gens, ce sont ces 40 000 travailleurs québécois de l'industrie du bois d'œuvre qui risquent d'écopier quand les Américains imposeront leurs sanctions dans la guerre commerciale qui les oppose au Canada. Les gens, ce sont aussi ces centaines de travailleurs qui se retrouveront sur le carreau avec la fermeture de l'usine GM à Boisbriand. Tous des travailleurs, donc, qui

VOIR PAGE A 10: SOUVERAINETÉ

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 9
Avis publics... A 4		Monde.....	A 5
Bourse.....	A 6	Mots croisés .	B 6
C'est la Vie... B 1		Météo.....	B 4
Cinéma.....	B 8	Sports.....	B 6
Culture.....	B 7	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Tourisme.....	B 4

Dealers d'imaginaires

La jeune boîte de production Quatre par quatre, qui nous avait donné *La Moitié gauche du frigo*, investit ce soir la Ville reine avec *Un crabe dans la tête*, signé André Turpin et choisi pour inaugurer la série Perspective Canada du Festival international du film de Toronto.

MARTIN BILODEAU
ENVOYÉ SPÉCIAL DU DEVOIR À TORONTO

Le Festival international du film de Toronto s'ouvrait hier soir, sur une fausse note, avec *Last Wedding*, de Bruce Sweney. Mais pour Joseph Déry, il s'ouvre ce soir avec la projection attendue du nouveau long métrage du cinéaste et directeur-photo André Turpin, *Un crabe dans la tête*, dont ils sont les producteurs.

Le milieu du cinéma, chez nous, est ainsi fait qu'on parle rarement des producteurs. Ce sont plutôt les cinéastes et les acteurs qui — comme partout ailleurs, quand on y pense — font les choux gras de la presse. Et pour tout dire, les choses, telles qu'elles sont, ne déplaisent pas à Déry et Hillel, qui

dirigent Quatre par quatre, une boîte de ce dernier à fondée en 1996 et qui consacre ses énergies à la mise au monde d'imaginaires dont les deux jeunes producteurs se font, en toute humilité, les dealers.

«Le besoin de plaire et d'éviter la confrontation était un trait commun aux Canadiens. Pour cette raison, le projet m'a séduit»

Plébiscité par la presse, le public et les festivals, *La Moitié gauche du frigo* a attiré sur leur petite boîte du boulevard Saint-Laurent l'attention des cinéastes et les attentes de la presse et des festivals. À preuve: «Le film d'André était attendu par les programmeurs de Toronto», dit Déry, qui, avant d'être producteur, s'était fait un nom dans le milieu de la distribution, notamment chez le défunt Malofilm. «Depuis qu'ils ont appris que le projet

VOIR PAGE A 10: TORONTO



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Joseph Hillel et Luc Déry présentent hier soir à Toronto le nouveau long métrage du cinéaste et directeur-photo André Turpin, *Un crabe dans la tête*, dont ils sont les producteurs.

14 vols avec un moteur mal configuré

Transports Canada impose une amende de 250 000 \$ à Air Transat

JOSÉE BOILEAU
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Air Transat paiera l'amende de 250 000 \$ que lui a imposée le ministre fédéral des Transports hier, la plus forte de l'histoire de l'aviation canadienne, mais elle ne croit pas que cette histoire entache sa crédibilité ou nuise à ses affaires. Pendant ce temps, trois passagers de l'appareil qui s'est posé d'urgence aux Açores le mois dernier ont déposé hier à Toronto un recours collectif de 30 millions de dollars au nom des 291 passagers.

Si le montant de l'amende est si élevé, c'est que l'avion a volé à 14 reprises avec de l'équipement et un moteur configurés incorrectement, a précisé hier le ministre des Transports, David Collenette. Tout en reconnaissant l'erreur de ses mécaniciens, le président et chef de la direction d'Air Transat, Denis Jacob, rétorque que les dirigeants ignoraient les dangers que cela pouvait représenter.

Mais le transporteur ne contestera pas la décision du ministre: «Nous acceptons l'amende, nous allons la payer, nous tournons la page et nous regardons vers



VOIR PAGE A 10: TRANSAT

Technoparc

Le mur antipollution serait inefficace

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le problème des produits toxiques qui se déversent dans le fleuve à partir du Technoparc est plus important que l'imagination la Ville de Montréal. À tel point que le mur antipollution qu'elle envisage de construire au coût de trois millions pourrait s'avérer inefficace. C'est ce qu'entrevoit la firme SNC-Lavalin dans les études environnementales produites pour le compte de la Ville.

C'est plus précisément la contamination en phase dissoute dans l'eau souterraine qui semble plus élevée que l'évaluation faite par les autorités municipales, précisent les experts du bureau d'ingénieurs-conseils qui demandent cependant plus de temps et d'argent pour arriver à des conclusions finales à ce sujet. En d'autres mots, les relevés de SNC-Lavalin montrent que les substances toxiques ne se retrouvent pas qu'à la surface des nappes phréatiques de cet ancien dépotoir centenaire, comme le croyait la Ville, mais également dans les profondeurs.

Le hic, c'est que la solution envisagée, soit la construction d'un mur long de 1,1 kilomètre, n'a pas été pensée avec un tel problème en tête. Il était plutôt prévu que le système ne capte que la pollution de surface. La construction d'un tel

VOIR PAGE A 10: TECHNOPARC

ACTUALITÉS

Gaz dans le métro: trois jeunes hommes recherchés

Page A 3

LES ACTUALITÉS

Cinémomètre

Chevrette renvoie la balle à ses collègues

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre des Transports, Guy Chevrette, a remis le sort du projet de loi 17 concernant l'implantation d'un système de cinémomètre photographique entre les mains du conseil des ministres.

À l'issue d'une commission parlementaire de deux jours, à laquelle prenaient part une dizaine d'associations et d'organismes regroupant les utilisateurs du réseau routier et les policiers, le ministre déclare qu'il n'abandonne pas son projet mais qu'il en retarde l'application.

«Je n'ai pas de honte à dire que j'ai écouté et que j'ai compris, a-t-il affirmé en point de presse. Je constate que le projet de loi a énormément besoin d'amendements et je pense qu'il pourrait être réécrit.»

La décision de réécrire ou d'amender son projet de loi reviendra toutefois au gouvernement, ce qui inévitablement va retarder l'apparition de ces appareils sur nos routes.

«Je ne sais quels seront les délais, a expliqué M. Chevrette, je ne peux pas préciser d'échéancier. Une chose est cependant certaine, c'est qu'on va voir apparaître beaucoup de nouveaux qui fera en sorte que le Barreau du Québec, les entreprises de location et les associations de camionneurs seront d'accord.»

Le ministre a repoussé les accusations de la Commission des droits de la personne qui venait d'affirmer que le projet de loi 17 ne respectait pas les droits individuels des citoyens parce qu'il ne garantit pas le droit à la présomption d'innocence.

M. Chevrette a rappelé que les législateurs tiennent toujours

compte des chartes lorsque vient le temps de rédiger un projet de loi. «Il n'y a pas d'iniquité, a-t-il dit, quand on sait que tous les automobilistes qui vont passer sous le radar sont tous jugés de la même façon.»

D'ici une quinzaine de jours, le ministre déposera son rapport au conseil des ministres, qui décidera de la marche à suivre, mais il a refusé de dire s'il y aura ou non des cinémomètres photographiques sur nos routes avant la fin de l'année ou dans un an. «Ne me demandez pas cela, je ne suis pas le conseil des ministres», a-t-il laissé tomber.

Pour l'instant, le ministre envisage un nouveau projet de loi qui précisera la nature temporaire et contiendra une clause crépusculaire limitant à deux ans l'expérience dont le bilan sera ensuite soumis à un comité-conseil.

Il précisera aussi le nombre d'appareils qui seront utilisés, les critères des sites où ils seront installés et les types d'appareil.

Pour satisfaire aux exigences exprimées par le Barreau du Québec, le ministre a précisé que le projet revu et corrigé devra contenir une clause permettant à un automobiliste de contester un constat d'infraction et d'obtenir remboursement d'une amende.

Le délai entre la prise d'une photo et le moment où le constat d'infraction sera signifié ne devra pas, non plus, dépasser les 10 ou 15 jours, a expliqué M. Chevrette.

Accusé d'inventer un nouveau moyen de garnir les coffres de l'État, M. Chevrette a annoncé la «création d'un fonds dédié pour que les revenus perçus lors de cette expérience-pilote soient totalement réinvestis dans la sécurité routière.»

Détresse psychologique

Les victimes des talibans ont besoin d'aide

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Aide psychologique sans frontières (APSF), un organisme non gouvernemental sans but lucratif fondé à Montréal, lance un appel de fonds pour mettre en branle sa mission visant à dispenser un accompagnement psychologique et psychosocial aux victimes des 24 années de guerre et de la folie dogmatique des talibans qui continuent de dévaster l'Afghanistan. Les membres de cette ONG reviennent d'un séjour de trois semaines dans le nord du pays — libéré par la résistance du commandant Ahmad Sha Massoud — où ils ont pu mesurer l'ampleur de la détresse psychologique des réfugiés qui s'y trouvent et la carence des ressources professionnelles locales en matière de soutien psychologique post-traumatique.

APSF projette d'ouvrir trois unités cliniques d'accompagnement psychologique et psychosocial en zone libérée ainsi qu'au Tadjikistan voisin qui a accueilli nombre de réfugiés. Rappelons qu'environ 1 500 000 Afghans se sont réfugiés à ce jour dans le nord du pays soit parce que leur village a été brûlé ou qu'on a assassiné des membres de leur famille.

On destine cette aide psychologique principalement aux femmes bafouées de multiples façons et dont l'identité est réduite à néant par le régime théocratique des talibans. Les enfants qui n'ont connu que l'horreur de la guerre et qui ont vu leurs proches parents égorgés, pendus ou démembrés par les fous de Dieu constitueront également des cibles importantes. On prendra aussi en charge les combattants moudjahidines traumatisés à la fois psychologiquement et physiquement. On soutiendra les enseignants éprouvés par la détresse de leurs élèves et on les aidera à dépister les enfants les plus fragilisés.

Jean-Pierre Vouche, psychologue spécialisé dans les interven-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Jean-Pierre Vouche, de l'organisation Aide psychologique sans frontières montre une photo de deux jeunes Afghans qui n'ont connu que l'horreur de la guerre.

tions post-traumatiques et directeur des opérations internationales d'APSF, se propose aussi d'offrir des formations aux psychologues, aux médecins et au personnel paramédical déjà présents sur le territoire sur les phénomènes psycho-traumatiques et les techniques de soutien psychologique post-traumatique.

Pour réaliser cette mission, Jean-Pierre Vouche espère réunir des spécialistes afghans exilés en Europe et au Canada. «Ces professionnels connaissent mieux que quiconque la culture de leur pays et sauront ainsi prodiguer des soins plus adaptés», a-t-il souligné.

APSF prévoit d'intervenir qu'en territoire libéré pour des raisons de sécurité et compte tenu de leurs très modestes moyens. Néanmoins, on espère dispenser des soins tant en milieu scolaire, hospitalier que dans les camps de réfugiés.

Pour démarrer cette mission humanitaire, APSF aura besoin

d'au moins 50 000 dollars américains, ce montant excluant le salaire des intervenants. Jean-Pierre Vouche sollicite donc la générosité des gouvernements français, canadien et québécois de même que du mécénat d'entreprises humanitaires pour mener à bien la mission d'APSF. Il rappelle que la population française s'est déjà mobilisée et a rassemblé du matériel scolaire qui sera acheminé aux enfants afghans.

Jean-Pierre Vouche a affirmé par ailleurs que le gouvernement québécois se serait engagé à accueillir entre 200 et 300 réfugiés afghans par année. «Le commandant Massoud accepte que ses concitoyens les plus traumatisés qui n'arrivent plus à supporter d'être confrontés aux sources de leurs blessures émigrent dans des pays comme le Canada.» Il a toutefois désigné Jean-Pierre Vouche pour qu'il veille à ce que ces réfugiés afghans s'intègrent sainement.

EN BREF

Les adjoints de Guy Coulombe

(Le Devoir) — Le comité de transition de Montréal a annoncé hier la nomination des trois «directeurs généraux associés» qui viendront prêter main-forte au directeur général, Guy Coulombe, dans la mise en marche de la nouvelle ville. Gestionnaires respectivement à Montréal, Mont-Royal et Verdun, Stella Guy, Duncan Campbell et Gaëtan Laberge auront pour rôle d'assurer la coordination et la cohérence d'action entre l'administration centrale et les 27 arrondissements, notamment dans des domaines relevant du pouvoir central mais gérés quotidiennement au niveau local. Une cinquantaine d'administrateurs, dont les directeurs de chaque arrondissement, doivent ainsi être désignés par le comité de transition durant les prochaines semaines.

Du rock engagé

(PC) — Un groupe d'artistes et de personnalités a mis sur pied le projet d'enregistrer un disque, dont les profits serviront à couvrir les frais judiciaires des manifestants qui avaient été arrêtés lors du Sommet de Québec, en avril dernier. L'album, intitulé *Gas* (gaz), sera sur les rayons des disquaires le 11 septembre. Plusieurs artistes ont accepté de contribuer à ce projet, dont les Tragically Hip, Barenaked Ladies, Ani Di Franco, Bruce Cockburn et Chris Brown, qui en a eu l'idée. Les profits serviront notamment à soutenir financièrement le groupe d'étudiants en droit qui s'est engagé à venir en aide aux manifestants du Sommet de Québec ayant eu des démêlés avec la justice. On songe également à organiser des concerts-bénéfice et à participer à divers événements pour amasser des fonds. Chris Brown (qui chante en duo avec Kate Fennell) a dit qu'il souhaitait que l'album *Gas* serve à recueillir des fonds, mais aussi d'outil de propagande en vue de promouvoir la liberté d'expression pour ce qui est des convictions politiques.

Un autre député démissionne

(PC) — Le député péquiste de la circonscription de Saguenay, Gabriel-Yvan Gagnon, a officiellement mis à la poste, hier, sa lettre de démission qui doit entrer en vigueur le 16 septembre. M. Gagnon a décidé d'abandonner son siège à l'Assemblée nationale pour occuper, à compter du 17 septembre, le poste de commissaire industriel à Baie-Comeau. La loi électorale prévoit maintenant que le premier ministre Bernard Landry a six mois pour déclencher une élection complémentaire pour combler le poste laissé vacant par M. Gagnon. Au PQ, on a simplement laissé entendre que ce délai serait évidemment nécessaire puisqu'on n'a pas l'intention de précipiter le rendez-vous électoral avant le mois de février 2002.

Québec Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnés en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a ou opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
3771679 Canada inc. RESTAURANT MIKES 10480, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2E5 Dossier: 154-443	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	10490, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2E5
9102-6674 Québec inc. LA JETEE 600, boulevard St-Joseph Lachine (Québec) H8S 2M1 Dossier: 173-815	1 Brasserie (suite à une cession)	600, boulevard St-Joseph Lachine (Québec) H8S 2M1
Cabaret BAZAZ inc. CABARET BAZAZ 9780, boul. Gouin Ouest Pierrefonds (Québec) H8Y 1R5 Dossier: 193-656	1 Bar avec danse et spectacles avec nudité (suite à une cession)	9780, boul. Gouin Ouest Pierrefonds (Québec) H8Y 1R5
Pasquale Navarro LE TRAIN DE L'EST 4736, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H1V 1Z2 Dossier: 229-971	1 Bar	4736, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H1V 1Z2
Ahmed Trabelsi BAR DU MARCHÉ ENR 1035, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1P8 Dossier: 254-474	1 Bar (suite à une cession)	1035, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1P8
9102-5619 Québec inc. BISTRO DE L'ILE BIZARD 345, rue Cherrier L'Île-Bizard (Québec) H9C 1E5 Dossier: 274-837	1 Restaurant pour vendre	345, rue Cherrier L'Île-Bizard (Québec) H9C 1E5
9099-0763 Québec inc. LOS ALTOS 124, rue Prince-Arthur Est Montréal (Québec) H2X 1B5 Dossier: 308-445	Addition d'autorisation de dans et spectacles sans nudité dans un Restaurant pour vendre	124, rue Prince-Arthur Est Montréal (Québec) H2X 1B5
3855155 Canada inc. P.A. SUPER MARCHÉ 1420, rue du Fort Montréal (Québec) H3H 2C4 Dossier: 349-175	1 Restaurant pour vendre	1420, rue du Fort Montréal (Québec) H3H 2C4
9106-3099 Québec inc. BAR PUB L'HACIENDA 1175A, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B1 Dossier: 381-418	1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à une cession)	1175A, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B1
Cajaram Sundaramalingam LE PALAIS GANESHA PARTY 300, boul. Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4M 2L4 Dossier: 396-895	1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité	300, boul. Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4M 2L4
9072-8266 Québec inc. RESTAURANT AU VIEUX DULUTH TERREBONNE 1777, chemin Gascon Terrebonne (Québec)	Permis additionnel 1 Restaurant pour servir sur terrasse	1777, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 2Z9
J&K 229 Dossier: 653-022	1 Restaurant pour vendre	740, rue Saint-Maurice Montréal (Québec) H3C 1L5
9008-2413 Québec inc. RESTO BISTRO ST MAURICE 740, rue Saint-Maurice Montréal (Québec) H3C 1L5 Dossier: 772-178	1 Restaurant pour vendre	740, rue Saint-Maurice Montréal (Québec) H3C 1L5
3434737 Canada inc. RESTAURANT TERRY'S PIZZERIA 170, boul. Taschereau La Prairie (Québec) J5R 1S8 Dossier: 839-910	1 Restaurant pour vendre	170, boul. Taschereau La Prairie (Québec) J5R 1S8
9089-5236 Québec inc. PRESSE CAFE 1750, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K6 Dossier: 1167-568	1 Restaurant pour vendre	1750, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K6
Daniel Vincent pour une compagnie à être formée RESTAURANT TERRY'S PIZZERIA 6405, boul. Milan, #B Brossard (Québec) J4Z 2B5 Dossier: 1274-240	1 Restaurant pour vendre	6405, boul. Milan, #B Brossard (Québec) J4Z 2B5
John Polykrakis CAFE MINOS 440A, rue Saint-Roch Montréal (Québec) H3N 1K3 Dossier: 1594-506	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	440A, rue Saint-Roch Montréal (Québec) H3N 1K3
Société de développement culturel de Terrebonne LE MOULINET 950, ile des Moulins Terrebonne (Québec) J6W 1E8 Dossier: 1758-770	Changement permanent de pièce d'un bar existant avec ajout de la mention amphithéâtre et consommation dans les gradins	950, ile des Moulins Terrebonne (Québec) J6W 1E8
3811166 Canada inc. ROCKABERRY ST-MARTIN 1810, boul. St-Martin Est Laval (Québec) H7S 1M9 Dossier: 1772-441	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1810, boul. St-Martin Est Laval (Québec) H7S 1M9
9107-1498 Québec inc. SCORES ROTISSERIE BBO & CÔTES LEVELS (TERREBONNE) 1509, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 2Z6 Dossier: 1849-884	1 Restaurant pour vendre	1509, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 2Z6
9106-2422 Québec inc. RESTAURANT ZEN'DO 165, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1B2 Dossier: 1849-892	1 Restaurant pour vendre	165, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4H 1B2
9106-1994 Québec inc. SOTO EXPRESS 3343-E, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 1Z8 Dossier: 1850-841	1 Restaurant pour vendre	3343-E, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 1Z8
Brasserie Pilsner Urquell du Québec inc. A/S: Me André Dugas POLS DOT MERCURE, AVOCATS La Tour CBC 1155, rue René-Lévesque Ouest, 31e étage Montréal (Québec) H3B 3S6	Permis de distributeur de bière	1669, rue Curand Laval (Québec) H7S 2B4
9103-4496 Québec inc. RESTAURANT LA FORTUNE D'ORIENT 553, boul. Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4J 1Y7 Dossier: 270-538	1 Restaurant pour servir (demande corrigée)	553, boul. Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4J 1Y7
9103-3183 Québec inc. KAM FUNG HIPPO BAR 1008, rue Clark, Local 107-A Montréal (Québec) H2Z 1J9 Dossier: 1816-578	2 Bars avec autorisation de projections de films	1008, rue Clark, Local 107-A Montréal (Québec) H2Z 1J9

radio **Première** CHAÎNE

www.radio-canada.ca/radio

Écoutez pour voir.

Joël Le Bigot
Samedi et rien d'autre
Samedi 7h

Réalisation : Sylvie Lavoie

106.3 FM Québec

95.1 FM Montréal

lotto-quebec résultats

lotto 6/49 Tirage du 2001-09-05

08 09 21 34 42 43
Numéro complémentaire: 05

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 2 000 000,00 \$
5/6+	2 252 356,20 \$
5/6	192 2 102,90 \$
4/6	11 096 69,70 \$
3/6	208 559 10,00 \$

Ventes totales: 12 111 866 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

Québec 4/9 Tirage du 2001-09-05

19 35 37 40 47 48
Numéro complémentaire: 09

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	6 500,00 \$
4/6	656 50,00 \$
3/6	13 835 5,00 \$

Ventes totales: 535 235,00 \$

Promotion Double Jeu* 6/49 + 4/9 Tirage du 2001-09-05

20 35 47 49
GAGNANTS LOT
48 208,33 \$

*Seules les sélections participant au Lotto 6/49 et au Québec 4/9 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Extra Tirage du 2001-09-05

NUMEROS	LOTS
060992	100 000 \$
60992	1 000 \$
0992	250 \$
992	50 \$
92	10 \$
2	2 \$

Le jeu doit rester un jeu

Les montants d'encaissement des billets gagnants parassent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES DE LOTTO-QUEBEC

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjp
fm montreal

Gaz lacrymogène dans le métro

La police recherche trois jeunes hommes

La STCUM changera son système de télécommunications désuet

Aucun suspect, mais trois «témoins importants». Quatre jours après l'attentat au gaz lacrymogène sans gravité dans le métro de Montréal, les autorités ont dressé hier un bilan fort positif, pour ne pas dire élogieux, de leurs interventions.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les auteurs de l'attentat au gaz lacrymogène commis dimanche soir à la station de métro Berri-UQAM courent toujours, mais l'enquête de police se resserre autour de trois «témoins importants».

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a diffusé hier la photographie de trois jeunes hommes, tous dans la jeune vingtaine, qui se trouvaient à proximité de la bonne odeur de gaz activée au pied d'un poste de change, dimanche vers 23h27.

À cette étape de l'enquête, les policiers évitent de qualifier comme suspects les trois jeunes hommes filmés par une vingtaine de caméras. «Ils étaient vraiment très près», s'est contenté de dire Jacques Lelièvre, inspecteur au Bureau de la gestion opérationnelle. Les images captées par les caméras constituent autant de pièces d'un puzzle qui semble plus complet que ne le laisse entendre M. Lelièvre.

L'organisme Jeunesse au Soleil offre une récompense de 5000 \$ pour tout renseignement permettant de retracer, identifier ou mettre en accusation les respon-

sables de l'incident. Deux numéros de téléphone sont mis à la disposition des informateurs: 393-1133 ou 280-3090.

L'attaque au gaz a incommodé environ 300 personnes mais elle n'a fait aucun blessé grave. Dans une conférence de presse bien minutée, la direction de la Société de transport de la CUM (STCUM), le Service de la prévention des incendies de Montréal (SPIM) et Urgences-Santé ont vanté hier les mérites de leurs interventions.

Vers 23h27, le changeur de la station Berri-UQAM apprend qu'une forte odeur de fumée émane du corridor menant à la sortie de la place Émilie Gamelin. Il en informe le centre de contrôle. Cinquante-deux secondes plus tard, le plan d'urgence est lancé. Vers 23h28, 17 ventilateurs sont activés pour diluer le gaz et l'évacuer à l'extérieur du métro. Environ 100 000 pieds cubes d'air frais (l'équivalent de huit bungalows) sont amenés à l'intérieur de la station. Une minute plus tard, la fumée sur la mezzanine est complètement dissipée. L'évacuation commence enfin à 23h32 pour se terminer à 23h40.

Durée totale de l'intervention: 12 minutes 30 secondes.

Des personnes évacuées ont exploré la cohue générale dans laquelle s'est déroulée l'intervention. Les messages sonores étaient inaudibles, ils n'ont été lancés qu'en français, certains ne savaient pas trop quelle direction emprunter pour retrouver l'air libre.

La STCUM reconnaît en partie ses torts. Le système de sonorisation du métro a échappé à la modernisation. C'est le même depuis l'ouverture du réseau en 1966. Il sera changé, de même que tout l'équipement de télécommunications (caméras, centre de contrôle, afficheurs).

Les coûts sont évalués à 311 millions de dollars. Pour bien comprendre l'état du métro, le système de téléphonie interne repose toujours sur un support coaxial. La fibre optique, pourtant utilisée à des fins commerciales depuis une bonne vingtaine d'années, fera son entrée à la STCUM dans le cadre de ce programme de modernisation.

Dans l'immédiat, la STCUM transformera le système d'affichage digital déjà en place dans les wagons pour diffuser les consignes de sécurité par écrit, dans les deux langues. Le plan d'urgence, jugé «adéquat et efficace» par le directeur général, Jacques Fortin, sera également passé en revue.

Le plan des mesures d'urgence a été bien appliqué

Désinfection de l'eau potable

L'usage de dioxyde de chlore pourrait présenter des risques

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Des chercheurs qui ont voulu savoir si l'usage de dioxyde de chlore, un substitut au chlore utilisé dans la désinfection de l'eau potable, pouvait affecter le développement des nouveau-nés se sont retrouvés avec des résultats contradictoires. Ce qui les incite à vouloir fouiller davantage le phénomène.

Depuis des années, l'utilisation massive de chlore dans les procédés de désinfection de l'eau potable a incité les gouvernements à y aller doucement. Leur prudence vient du fait que la réaction du chlore avec la matière organique de l'eau génère des sous-produits comme le chloroforme et les trihalométhanes, qu'on suspecte d'effets cancérigènes chez les humains. C'est ce qui explique qu'en 1999 douze villes du Québec sont passées au dioxyde de chlore, offrant ainsi une solution de remplacement à 600 000 personnes, soit 10 % de la population québécoise.

Les chercheurs savaient que ce dioxyde pouvait entraîner une insuffisance de la sécrétion d'hormones de la glande thyroïde chez les animaux, ce qui peut entraîner un sérieux ralentissement de la croissance.

Une première étude, explique le Dr Patrick Levallois, a porté sur trois villes: Trois-Rivières, qui utilise principalement le dioxyde de chlore; Beauport, où le produit est utilisé marginalement; et Québec, où on n'en utilise pas du tout.

On a alors observé une concentration moyenne plus élevée de TSH (Thyroid Stimulating Hormone) chez les bébés de Trois-Rivières, ce qui, théoriquement, pourrait entraîner une défaillance dans la sécrétion des hormones thyroïdiennes.

On a donc entrepris une nouvelle étude à partir des dossiers médicaux des 10 550 bébés nés entre 1993 et 1998 dans ces trois mêmes villes. Résultats: à Trois-Rivières, les concentrations de TSH sont globalement plus élevées, comme dans la première étude. Mais les taux suffisamment élevés pour justifier une intervention clinique sont paradoxalement plus bas que dans les autres villes.

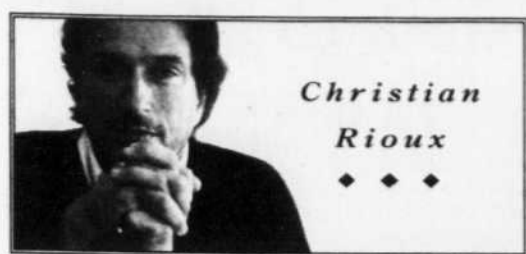
EN BREF

Jeunes contrevenants: Bégin dévoile ses arguments

(Le Devoir) — Le ministre de la Justice, Paul Bégin, dévoilera aujourd'hui à Québec l'argumentaire de la contestation déposée par son gouvernement en Cour d'appel du Québec contre la nouvelle législation fédérale sur les jeunes contrevenants. Le procureur général indiquera sur quelles bases le Québec compte démontrer que la Loi sur les jeunes contrevenants contrevient à la Constitution canadienne. M. Bégin estime que «le fédéral doit tenir compte des programmes et des services que nous avons développés au Québec». La Loi canadienne sur les jeunes contrevenants devrait être sanctionnée par le Sénat cet automne.



Les policiers aimeraient bien rencontrer ces trois jeunes hommes afin de les interroger.

Christian
Rioux
♦♦♦

Les nouveaux inquisiteurs

Est-il l'esclavage, il se pratique encore dans la région? À 300 km d'Agadez, sur une route envahie par le sable au fur et à mesure que nous avançons vers le désert, j'avais enfin osé cette question naïve. Après un moment d'hésitation Oumarou m'avait répondu.

— L'esclavage? Il est partout. C'est une pratique courante ici. Il suffit de faire quelques kilomètres dans les terres pour rencontrer des esclaves.

Et mon collègue de me donner l'exemple de ces hommes qui ont les moyens de se «payer» une cinquième femme qu'ils considèrent tout naturellement comme une esclave. Comme l'ont fait avant eux leur père et leur grand-père.

C'était au printemps dernier, au Niger, l'un des pays africains où (avec la Mauritanie, la Somalie, le Soudan et quelques autres) l'esclavage est pratique courante. Vous comprendrez que j'ai immédiatement pensé à Oumarou en entendant les porte-parole de la conférence de Durban, en Afrique du Sud, se gargariser de bonnes intentions. Je ne sais pas ce qu'il aurait pensé de ceux qui exigent de l'Occident des excuses et de fabuleuses réparations financières.

S'il faut demander réparation aux peuples qui ont pratiqué l'esclavage, que demandera-t-on à la Mauritanie, qui est à la fois l'un des pays les plus pauvres du monde mais aussi le dernier à avoir aboli l'esclavage en 1981... 133 ans après la France! Et que dire des pays arabes qui ont pratiqué la traite bien avant les Européens, depuis le VI^e siècle, et où elle se poursuit à l'heure qu'il est. Comme chez les beydanes (Maures blancs) qui possédaient des dizaines de milliers d'esclaves.Il ne s'agit pas d'occulter l'immense souffrance et le préjudice historique causés à l'Afrique par les négriers à partir du XV^e siècle. Ni de refuser de considérer l'esclavage comme «un crime contre l'humanité» (comme vient de le faire la France). Passe encore que l'on juge des événements récents comme la guerre d'Algérie, l'apartheid ou le génocide du Rwanda. Mais, lorsque les faits ont quelques siècles (on trouve des traces de l'esclavage chez les Sumériens, il y a 4000 ans), les politiques sont probablement les plus mal placés pour s'ériger en juges. La question devrait être laissée aux historiens.D'autant plus que, si l'esclavage fut activement pratiqué en Occident, la lutte pour son abolition est incontestablement une idée née des Lumières. C'est ce que rappelait la semaine dernière Roger Botte interviewé par le journal *Le Monde*. En Afrique, «l'abolition de l'esclavage est historiquement le fait des pouvoirs coloniaux», soulignait l'anthropologue français. Botte va jusqu'à affirmer que cette abolition s'est faite contre la volonté des chefs traditionnels et que «les Africains n'en sont nullement les acteurs». Et l'expert de se demander: «Comment légitimer la demande d'une indemnisation compensatoire et expiatoire si l'on reconnaît l'existence chez soi de pratiques serviles?»Mais il y a plus grave dans cette manie obscurantiste qui consiste à «revisiter» l'histoire à la lumière de la *political correctness* nord-américaine. Il faut en effet beaucoup de suffisance pour s'arroger le droit de juger avec les mots et les yeux d'aujourd'hui de réalités si anciennes.Le commerce du «bois d'ébène» a commencé à une époque où l'idée même de racisme, et le mot qui le désigne, n'existait pas. Selon *Le Robert*, le mot n'apparaît qu'en 1930. Le combat contre le racisme est donc une réalité éminemment contemporaine. L'humilité la plus élémentaire devrait donc nous inciter à refuser de jouer aux grands manitous face à des pratiques historiques auxquelles nous comprenons finalement peu de choses.

Demain, nos inquisiteurs traîneront-ils en cour les descendants des Sumériens, des Égyptiens et des Romains qui ont érigé leurs monuments au prix de millions de vies humaines? Châtieront-ils tous ceux dont les ancêtres ont douté que l'étranger eût une âme? C'est-à-dire nous tous! Traiteront-ils de pédophiles les hommes du Moyen Âge qui épousaient des filles de 12 ans à une époque où l'enfance et l'amour tels que nous les concevons aujourd'hui n'existaient pas? Reprocheront-ils à l'homme de Neandertal de n'avoir pas inventé la machine à vapeur et l'électricité?

A moins que l'on se représente l'humanité jaillissant par un beau matin de printemps de la cuisse de Jupiter. C'est cette idée naïve et obscurantiste que cultivent les lobbies qui demandent réparation pour l'esclavage. Tant que l'histoire continuera à être ainsi malmenée, les États pourront adopter les plus belles résolutions qui soient, ils pourront même acheter la paix à coup de millions, ils demeureront incapables de combattre des pratiques dont ils s'évertuent à occulter les origines.

crioux@ledevoir.com

Christian Rioux est correspondant du *Devoir* à Paris.

EN BREF

Un autre libéral avec Gérald Tremblay

(Le Devoir) — Le chef de l'Union des citoyens de l'île de Montréal, Gérald Tremblay, recrute une fois de plus dans les rangs des libéraux provinciaux. Il s'agit cependant, cette fois-ci, d'un ex-député. Marcel Parent, qui a représenté les électeurs du comté de Sauré de 1984 à 1998, portera en effet les couleurs de l'UCIM dans l'arrondissement Montréal-Nord lors des prochaines élections. M. Parent s'est également fait connaître en tant que président de la Commission des écoles catholiques de Montréal en 1983-84. Il a finalement été honoré par l'Assemblée nationale en février 2000, quand il a été nommé chevalier de l'Ordre de la Pléiade en raison de ses activités de promotion de la langue française dans les pays en voie de développement. L'actuel député libéral de Viger, Cosmo Maciocia, a annoncé en août qu'il se présentait pour sa part dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.



Nouvelle proposition

Région de Montréal

La parole est à vous les 10, 11 et 12 septembre

Avis d'audiences publiques sur la nouvelle proposition de délimitation des circonscriptions pour la région de Montréal

La Commission de la représentation électorale vous invite à exprimer votre opinion sur les changements qu'elle a proposés en juin dernier à la délimitation des circonscriptions touchant les territoires de l'Île-de-Montréal, de l'Île-Jésus et de Laurentides-Lanaudière.

La Commission tiendra des audiences publiques pour entendre les citoyens et organismes sur cette nouvelle proposition les 10, 11 et 12 septembre 2001 de 13 h à 17 h, avec reprise à 19 h.

Inscrivez-vous et faites valoir votre point de vue.

Holiday Inn Montréal-Midtown

420, rue Sherbrooke Ouest

Montréal

Téléphone : (514) 842-6111 Télécopieur : (514) 842-9381

Pour vous inscrire ou pour obtenir une copie de la nouvelle proposition pour la région de Montréal, composez le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846) ou consultez notre site Web à l'adresse : www.dgeq.qc.ca

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.



Commission de la représentation électorale du Québec

• LES ACTUALITÉS •

Usine de Boisbriand

Landry
tentera de
convaincre
les
dirigeants
de GMKATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Après la tentative fédérale pour sauver l'usine de GM à Boisbriand, Québec entend déployer l'arsenal financier pour convaincre le géant de l'automobile. Le premier ministre, Bernard Landry, se rendra à Detroit rencontrer la haute direction de General Motors.

M. Landry assure que Québec a tous les moyens nécessaires pour soutenir le maintien et même le développement de l'usine GM. « Nous tenons à ce que la présence de l'industrie automobile en général, et de GM en particulier, soit non seulement maintenue mais accrue. Nous avons déjà, il y a plus d'un an, fait entrevoir à GM le genre de coopération qu'on pouvait leur donner. Hélas, et c'est très frustrant, ça n'a donné aucun résultat. On a non seulement des intentions mais des plans, des stratégies et des moyens de soutenir le développement. Et c'est ce que je vais faire valoir une deuxième fois à Detroit », a-t-il souligné sans toutefois préciser les fonds qui pourraient être disponibles pour le géant de l'automobile.

Le premier ministre fera le voyage à Detroit sous peu en compagnie du syndicat dans l'objectif de convaincre GM de relancer l'usine automobile. Plus tôt cette semaine, le ministre de l'Industrie, Brian Tobin, et son collègue responsable de l'Agence de développement économique pour la région de Québec, Martin Cauchon, ont effectué une démarche semblable; ils sont revenus du siège social de GM avec peu d'espoir de garder l'usine ouverte. Entre les deux ordres de gouvernement, aucun nuage ne brouille toutefois les discussions, a affirmé M. Landry à la suite d'une conférence de presse concernant la promotion touristique auprès des Américains.

Chose certaine, le temps presse puisque GM doit donner une réponse aux 1200 travailleurs d'ici la fin du mois quant à l'avenir de l'usine. « J'ai de la pugnacité et de la ténacité, mais je ne veux pas donner de faux espoirs. [...] Si nous avions le même nombre de travailleurs de l'automobile au Québec qu'en Ontario, notre taux de chômage serait plus bas que le leur. C'est une forte motivation à continuer », a commenté le premier ministre.

Les jeunes médecins ont la bougeotte

L'Outaouais, Chaudière-Appalaches et même l'Estrie éprouvent autant de difficulté que la Gaspésie à garder leurs docteurs

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Gaspésie et Outaouais, même combat? Une analyse des lieux de pratique choisis par les jeunes médecins de famille diplômés au Québec entre 1993 et 2000 révèle que les régions éloignées sont loin d'être les seules aux prises avec de sérieux problèmes de rétention. Les chiffres démontrent que des régions urbaines et périphériques comme Sherbrooke, l'Outaouais ou Chaudière-Appalaches ont autant de la difficulté à garder leurs jeunes médecins que la Côte-Nord ou l'Abitibi.

En effet, un portrait général des lieux de pratique choisis par les jeunes omnipraticiens diplômés entre 1993 et 2000, dressé

par le ministère de la Santé et des Services sociaux, révèle que certaines régions universitaires ou périphériques ont perdu jusqu'à 20 % des jeunes médecins qui avaient choisi d'y commencer leur carrière.

Ainsi, on constate avec surprise que la région de Sherbrooke, qui abrite pourtant un hôpital universitaire, a perdu plus de 20 % des jeunes médecins qui avaient choisi de s'y installer entre 1993 et 2000. De la même façon, la région de l'Outaouais, peut-être affectée par la proximité de l'Ontario, a vu lui filer entre les doigts près de 19 % des jeunes médecins qui avaient choisi d'y élire domicile après leurs études. Même portrait à deux jets de pierre de Québec, dans la région de Chaudière-Appalaches, où l'on constate que 17 % des jeunes médecins qui y avaient commencé leur pratique ont remballé leurs pénates depuis.

En fait, la situation de ces régions limitrophes des grands centres ne s'avère pas tellement plus enviable que celle de régions éloignées comme la Gaspésie, où 17 % des nouveaux médecins arrivés entre 1993 et 2000 sont déjà partis.

Même si, bon an mal an, près de 25 % des étudiants qui sortent des facultés de médecine depuis 1993 s'en vont pratiquer en régions éloignées, le problème de la rétention de ces jeunes demeure entier.

En sept ans, pas moins de 95 des 425 jeunes médecins partis s'installer en Gaspésie, dans le

Bas-Saint-Laurent, sur la Côte-Nord et en Abitibi-Témiscamingue sont déjà repartis ailleurs. Grosso modo, c'est 22 % de l'effectif venu s'installer en régions éloignées qui a fait faux bond durant cette période. Dans une région comme l'Abitibi, jusqu'à 27 % des nouveaux arrivés repartent au bout d'un certain moment.

Ce portrait général des profils de pratique des jeunes médecins révèle donc que la partie est loin d'être gagnée pour les régions, même quand elles parviennent à attirer de jeunes médecins. Même si, bon an mal an, entre 22 et 25 % des nouveaux médecins diplômés au Québec vont s'installer en région, rien ne garantit qu'ils y seront encore quelques années plus tard pour donner

des services à la population.

« Le principal problème dans certaines régions demeure le roulement important des effectifs du jeune âge des médecins », confirme le Dr Jean Rodrigue, porte-parole de la FMOQ.

Même si les régions universitaires et périphériques semblent être les seules gagnantes de ces mouvements de médecins, le Dr Rodrigue affirme qu'il faut interpréter prudemment ces chiffres. « Même si l'on n'y a pas de perte de nouveaux médecins à Montréal ou à Québec, il faut considérer que la majorité des départs à la retraite de 1996 sont survenus dans les grands centres, de sorte qu'il y a encore moins de médecins cette année qui pratiquent à Montréal qu'en 1991, pour une population équivalente. »

Courir au devant de la visite



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE COUREUR automobile Jacques Villeneuve prendra le volant du bolide promotionnel que lancait hier le premier ministre Bernard Landry pour inciter les Américains à prendre la route du Québec. Pour démarrer en trombe cette opération charme, Jacques Villeneuve arborera sur son casque la signature touristique du Québec lors du Grand Prix de Formule 1 d'Indianapolis, du 28 au 30 septembre prochain.

Éducation

Les Cris remportent
une autre bataille
contre Québec
et OttawaMARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La Cour d'appel du Québec déclare inopérante une entente administrative Québec-Canada de 1996 sur le financement de l'éducation des autochtones cris. Selon la cour, les gouvernements québécois et canadien ont violé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) en s'entendant sur un niveau de financement, 135 millions, sans l'accord des autorités cris.

En 1998, la Cour supérieure du Québec avait déjà statué que toute décision sur le financement de l'éducation des Cris devait être agréée et convenue avec les autochtones. Le gouvernement québécois a fait appel de cette décision, mais deux juges sur trois de la Cour d'appel donnent de nouveau raison aux Cris.

« Cette décision est importante, a fait savoir la présidente de la commission scolaire crie, Mabel Hérodier, en ce qu'elle confirme que les Cris sont des participants à part entière avec le Canada et le Québec dans toute décision affectant leur droit à l'éducation. »

Toute cette histoire a débuté lors d'une mésentente Québec-Ottawa au début des années 90 sur l'établissement des règles budgétaires du financement de la commission scolaire crie. Devant un refus d'Ottawa de payer sa part de la facture, évaluée à 75 % eu égard à ses responsabilités de fi-

duciaire, le Québec a réclamé 135 millions. En 1996, les deux gouvernements tombaient d'accord sur de nouvelles règles budgétaires sans en discuter toutefois avec les autochtones.

Dès lors, les Cris ont plaidé que cet accord violait la CBJNQ puisqu'il substituait au processus de négociation tripartite Québec-Ottawa-Cris une simple consultation. Les juges de la Cour d'appel leur ont donné raison sans même recourir aux principes de la Constitution canadienne, mais en rappelant que la Convention de la Baie-James constitue déjà en soi une « entente solennelle ». Selon les Cris, il s'agit là d'une « nouvelle étape dans la reconnaissance de leurs droits particuliers ».

Cette décision pourrait donner du poids à leur cause sur le régime forestier, qui sera entendue en janvier prochain. Les Cris poursuivent Québec, Ottawa et des compagnies forestières pour une violation de la CBJNQ quant à l'exploitation des forêts sur leur territoire. Ils ont déjà refusé un règlement hors cour de 200 millions proposé par le gouvernement québécois. Dans un peu plus d'un mois, Québec devrait rendre publics les éléments de sa défense dans ce dossier.

Entre-temps, le secrétariat aux Affaires autochtones va toutefois étudier la pertinence d'en appeler de la décision de la Cour d'appel sur le financement de l'éducation crie.

Un autochtone est candidat dans Lavolette

Une bonne initiative,
dit un leader
atikamekwKATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Sans engager le Conseil de la nation atikamekw, le président Ernest Awashish soutient la candidature de Christian Flamand, qui brigue les suffrages dans la circonscription de Lavolette dans l'actuelle élection complémentaire.

« C'est une bonne initiative. Je l'appuie personnellement, a affirmé M. Awashish. Ça peut aider à nous faire connaître comme peuple, mais il demeure d'abord et avant tout un candidat pour l'ensemble de la population. »

Dans deux semaines, le conseil d'administration du Conseil de la nation atikamekw se réunira pour notamment se prononcer sur la pertinence de se prononcer lors de l'élection en cours. Déjà, M. Awashish estime que la candidature de M. Flamand est « une occasion qu'il faut saisir ».

Travailleur communautaire à Wemotaci, en Haute-Mauricie, Christian Flamand se présente comme indépendant lié à l'Union des forces progressistes (UFP). M. Flamand aspire à devenir député de Lavolette en ayant entre autres comme motivation de créer des ponts et des rapports plus harmonieux entre autochtones et non-autochtones. Si M. Awashish salue l'intention, il ne se fait toutefois pas d'illusion sur sa réalisa-

tion à court terme. « C'est une moyenne côte à remonter. Ça fait 20 ans qu'on discute de nos préoccupations avec les différents paliers de gouvernement et, aujourd'hui, on se bute à un obstacle majeur et il est d'ordre provincial: l'exercice des droits des Atikamekw sur le territoire est nié », soutient-il.

Ce dernier fait ici référence aux activités traditionnelles, comme la chasse et la pêche, mais surtout à l'utilisation de la forêt comme milieu de vie. Ernest Awashish dénonce ce qu'il appelle les ravages du développement économique (exploitation forestière et développement de zones de villégiature). Mais ce qui choque plus encore M. Awashish, c'est la différence entre le discours politique qui prône l'ouverture et les décisions en regard de la politique mise en place il y a quelques années.

De plus, il souligne que les autochtones et le Parti québécois partagent les mêmes aspirations. De son côté, le premier ministre, Bernard Landry, voit d'un bon œil que la question autochtone soit débattue dans une élection complémentaire. « J'ai dit au cours de l'été, du reste, que la question constitutionnelle, ni au Canada ni au Québec, ne saurait être résolue sans la participation des autochtones », a commenté hier M. Landry, à la sortie d'une conférence de presse.

Des syndicats s'opposent aux petites centrales

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Deux instances régionales de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), plus précisément celles qui représentent les 25 000 affiliés de cette centrale au Saguenay, au Lac-Saint-Jean et dans la région de Chibougamau-Chapais, ont publiquement pris position

contre le programme de relance de la production d'électricité au moyen de petites centrales privées.

Les deux Conseils régionaux de la FTQ représentent des syndiqués de la région d'où provient le parrain de ce programme, le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard. Leur prise de position a été d'autant plus remarquée que cette centrale est historiquement celle qui a le plus ardemment dé-

fendu les projets hydroélectriques, qui procurent surtout des emplois temporaires mais fort désirés par les syndiqués de la construction, un fief traditionnel de la FTQ.

Mais cette prise de position se situe néanmoins dans la lignée de la position officielle de cette centrale qui avait indiqué, en 1995, dans le cadre du débat sur l'énergie, qu'aucune rivière ou barrage ne devrait être cédé pour

exploitation à l'entreprise privée. Pour les deux instances régionales aussi, la production d'électricité devrait continuer de relever d'Hydro-Québec.

Pour les porte-parole des deux Conseils régionaux de la FTQ, « la levée du moratoire du ministre Brassard signifie plutôt le désengagement de l'État et l'aliénation du patrimoine collectif au profit de promoteurs privés ».

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie Charcuterie du Marché Inc. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
MONTREAL, ce 5e jour de septembre 2001.
RODOLPHE MARUCA, avocat procureur de la compagnie Charcuterie du Marché Inc.

LOISUR LA FAILLITE
AVIS AUX
CRÉANCIERS
DANS L'AFFAIRE DE
LA PROPOSITION DE :

9082 4251 QUÉBEC INC.,
« Restaurant Place Louvain »
légalement constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 350, de Louvain Ouest, bureau 101, Montréal (QC).

Avis est par les présentes donné que la compagnie ci-haut mentionnée a déposé une proposition, entre mes mains, en vertu de la Loi sur la faillite, et la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 septembre 2001 à 13 h 30, au Bureau du Surintendant des Faillites, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (QC) H3B 2G2.

PHIL BELL
Comptable agréé/Syndic
400, de Maisonneuve Ouest
Bureau 1202
Montréal (QC)
H3A 1L4
Tél. : (514) 282-1407

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL COUR PETITES CREANCES NO 500-32-037242-981. Michel Katz Partie Demanderesse vs. Mario Labine et Jean Marie Labine Partie Défendresse. Le 19ème jour de Septembre 2001 à 11h00 au 1507 40ème Avenue Montréal, Qc. district de Montréal, Qc. seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: Mario Labine et Jean Marie Labine, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV, écran géant Sony 48 pouces Vidéoclippe et acc 1 Vidéo VHS Hi-Fi et acc. 1 TV couleur Sony avec meuble et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Mario Mattheu, huissier du district de Montréal, GAUCHER HUISSIERS, 10 St-Jacques #501, Montréal, Qc. H2Y 1L3. Tél. : (514)288-1554.

Avisons que les dossiers de Louise Rochette ont été transférés à Andrée-Louise Beaulieu, psychologue, exerçant au 870 boul. René Lévesque Ouest, Québec, G1S 1S9. Heures de bureau: jour-soir au (418)683-4867.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie CUMULATIVE INDEX CORP./CORPORATION INDEX CUMULATIF INC., ayant son siège social au 1501 McGill College, bureau 2900, Montréal, Québec, H3A 3M8, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 1 septembre 2001
COLBY, MONET, DEMEYER, DELAGE & CREVIER
Procureurs de la compagnie

AVIS D'INTENTION DE PROCÉDER A UNE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie Serco Express Inc., ayant son siège au 4031, rue Olivier Laval, Québec H7R 5Y6 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Jocelyn Leclerc
Procureur de Serco Express Inc.

Avis est donné que suite au décès de Marie Payan, domiciliée au 5628 Canterbury, Montréal, survenu le 4 mars 2001, un inventaire des biens du défunt a été fait par Régine et Alain Lehmann, lequel pourra être consulté au bureau de Me Anne Hamelin, 249 St-Jacques, Montréal.
Donné ce 4 septembre 2001.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE NO 500-05-065159-012. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse SYLVAIN RENAUD Partie défendresse. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 18/09/2001 à 14:00 au 198, DE L'ETIAGE, LACHENAIE, district de JOLIETTE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SYLVAIN RENAUD, saisis en cette cause, soit: CHEVROLET GMC 1500, FORD EXPLORER, PELLE HYDROLIQUE, CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 28 Août 2001. ANDRÉ POITTEVIN, huissier de justice. AS PHILIPPE, TREMBLAY DION & ASSOCIES, HUISSIERS PHILIPPE, TREMBLAY DION & ASS. 185, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél. : (450)491-7575, fax (450)491-3418.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie Charcuterie du Marché 2000 Inc. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
MONTREAL, ce 5e jour de septembre 2001.
RODOLPHE MARUCA, avocat procureur de la compagnie Charcuterie du Marché 2000 Inc.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie Charcuterie du Marché 2000 Inc. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
MONTREAL, ce 5e jour de septembre 2001.
RODOLPHE MARUCA, avocat procureur de la compagnie Charcuterie du Marché 2000 Inc.

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ
LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE
▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur
(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider
www.monde.ca

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.com

LE DEVOIR

LE MONDE

Deuxième mort du messie



ERIC GAILLARD REUTERS

LA STATUE GÉANTE du gourou de la secte Mandarom a été abattue par les explosifs hier, dans la «cité sainte» qui surplombe le village de Castellane (sud-est de la France), prise d'assaut mercredi par des dizaines de gendarmes. Un brise-roche hydraulique a été envoyé pour mener à bien la démolition du colosse de 33 mètres du «messie cosmoplanétaire», ordonnée par la justice au terme de huit années de batailles juridiques pour enrayer le développement de la secte, au motif qu'elle n'avait pas de permis de construire.

L'ONU constate le désespoir des Palestiniens
Peres va rencontrer ArafatLIBÉRATION
ET ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza par l'armée israélienne ne diminue en rien le risque des attentats en Israël et aurait même tendance à l'augmenter en poussant au désespoir des Palestiniens pris à la gorge par les difficultés économiques. Tel est le constat dressé hier à Ramallah par Terje Roed-Larsen, le coordinateur spécial des Nations unies au Proche-Orient. «La situation des Palestiniens ne cesse de se détériorer et elle pourrait très vite sombrer dans le chaos si rien n'est fait pour l'améliorer», a affirmé le haut fonctionnaire de l'ONU en présentant son dernier rapport. Selon lui, au 30 juin, le coût de l'intifada, pour les Palestiniens, représentait déjà 1,8 à 2,5 milliards de dollars: une estimation qui intègre la chute des revenus des Palestiniens travaillant autrefois en Israël et les pertes dues à la baisse de la production. Le chômage atteindrait un taux record de près de 40 %, en hausse de 78 % par rapport à la période du processus de paix et surtout, si l'on en croit la Banque mondiale, 50 % des Palestiniens risquent de vivre au-dessous du seuil de pauvreté d'ici à la fin de l'année. «Quatre ans de progrès économique, de baisse du chômage, d'amélioration des conditions d'éducation et de santé, ont été réduits à néant par neuf mois de crise [le rapport a été bouclé au 30 juin,

ndr]. La détérioration rapide et soutenue de l'économie palestinienne laisse à penser que celle-ci ne se remettra pas si facilement, même si le conflit devait se résoudre bientôt», a résumé Terje Roed-Larsen.

Le représentant de Kofi Annan a condamné vigoureusement la pratique des «assassinats ciblés» israéliens alors que Tsalal venait de revendiquer la liquidation de deux activistes du Fatah par un tir de missile sur leur voiture, près de la ville palestinienne de Tulkeram. Ce nouvel assassinat pourrait relancer le cycle des représailles alors que les forces de sécurité israéliennes sont déjà en état d'alerte à Jérusalem. Loin de vouloir desserrer l'étau sur les territoires comme le recommande l'ONU, le premier ministre israélien devait d'ailleurs réunir hier soir un cabinet de sécurité pour évoquer l'implantation de «zones tampons», sortes de zones de sécurité militarisées à l'intérieur des Territoires.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, a annoncé hier soir en Italie qu'il rencontrerait le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, la semaine prochaine au Proche-Orient.

M. Peres s'exprimait à son arrivée à Cernobbio, dans le nord de l'Italie, pour un entretien avec son homologue italien. Le ministre israélien n'a pas fourni de plus amples informations sur le lieu et la date exacts de sa rencontre avec Yasser Arafat, dont il est question depuis plusieurs jours.

La justice péruvienne veut inculper Fujimori de crime contre l'humanité

AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — La procédure judiciaire pour homicides, tortures et enlèvements qui vient d'être ouverte par le procureur de la République, Nelly Calderon, contre l'ex-président péruvien Alberto Fujimori, exilé au Japon, pays dont il a la nationalité, ouvre la voie à une éventuelle accusation pour crime contre l'humanité.

L'ouverture de cette procédure pénale constitue une démarche juridique automatique après sa mise en accusation constitutionnelle pour les mêmes motifs, votée par le Congrès (chambre unique) le 27 août dernier.

Il appartient désormais au magistrat instructeur d'estimer le degré de responsabilité directe de l'ancien président dans les faits qui lui sont reprochés et de les qualifier éventuellement de crime contre l'humanité. Il s'agit de deux massacres, ayant fait au total 35 morts, dont un enfant, commis en 1991 et en 1992 par un escadron de la mort baptisé «groupe Colina», au plus fort de la lutte contre le Sentier lumineux (SL), organisation subversive maoïste.

L'accusation, dont il est désormais l'objet, n'a pas d'autre objectif que d'obtenir son hypothétique extradition du Japon, faute d'avoir pu

établir d'autres chefs d'inculpation, ont reconnu à plusieurs reprises les autorités péruviennes, notamment l'ex-ministre de la Justice du gouvernement provisoire et aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, Diego Garcia Sayan. Ce dernier a déclaré à plusieurs reprises que, dans ces conditions, le Pérou n'avait plus d'autre ressource que d'accuser le président destitué de crime contre l'humanité pour faire pression sur les autorités nippones.

Aucune accusation n'a pu être encore en effet établie jusqu'à maintenant à l'encontre de l'ex-président pour corruption, trafic d'influences, blanchiment d'argent, comme c'est en revanche le cas pour son ancien bras droit, Vladimiro Montesinos, ex-chef des renseignements, actuellement détenu. L'ancien président n'était jusqu'à hier inculpé que d'abandon de fonction, inculpation pour laquelle un mandat d'arrêt international a été émis. Dans les faits, l'ancien chef de l'État a été destitué pour «incompétence morale permanente» par le congrès qui avait rejeté sa demande de démission.

Dès hier soir, à peine la nouvelle de l'ouverture de la procédure judiciaire avait été rendue publique que le gouvernement japonais réaffirmait son opposition à toute demande d'extradition.

Déblocage en Macédoine

Le Parlement donne le feu vert à des réformes, ouvrant la voie au désarmement de la guérilla albanophone

AGENCE FRANCE-PRESSE

Skopje — Les députés macédoïens ont donné hier un premier feu vert aux réformes visant à octroyer plus de droits à la minorité albanaise, ouvrant la voie à la reprise de la collecte par l'OTAN des armes de la guérilla albanaise, prévue aujourd'hui ou au plus tard demain.

Après plusieurs jours de débats, les députés ont approuvé à une très large majorité le principe d'une révision constitutionnelle, au cours de deux votes successifs, l'un à bulletins secrets, l'autre public. Quatre-vingt-onze voix se sont dégagées en faveur de la révision, alors qu'un minimum de 80 votes positifs, soit les deux tiers du parlement, était requis.

Certains députés membres des partis macédoïens nationalistes VMRO-DPMNE et VMRO-VMRO, hostiles au processus qu'ils jugent inspiré par les pressions occidentales, ont voté contre le principe de la révision,

précisant agir «à titre personnel».

Ce premier feu vert parlementaire était attendu avec impatience par la communauté internationale qui parraine le processus de paix, dont la mise en œuvre doit être définitivement entérinée fin septembre. Il va, dans l'immédiat, permettre la reprise sur le terrain de la démantèlement de la guérilla albanaise, effectuée par l'OTAN.

«L'opération se met en place immédiatement», a indiqué une source militaire occidentale, précisant que la reprise de la collecte des armes de la guérilla aurait lieu aujourd'hui, ou au plus tard demain, et durerait quatre jours au minimum. L'OTAN a déjà récupéré la semaine dernière 1200 armes, soit un tiers de l'objectif de 3300 armes qu'elle s'est elle-même fixée, en accord avec l'UCK. La deuxième phase de la collecte doit permettre de récupérer un deuxième tiers des armes, condition nécessaire pour que le Parlement reprenne ses travaux.

Les députés ont mis en place des

commissions chargées d'étudier l'introduction des amendements à la Constitution. Ces amendements seront discutés et votés dans une dizaine de jours, a indiqué une source parlementaire.

L'OTAN pourra alors effectuer la troisième étape de sa mission, qui s'achève le 26 septembre.

Calendrier

Bien que les travaux parlementaires aient pris deux jours de retard, les délais du calendrier politique et militaire sont pour le moment respectés. Mais la question d'une présence internationale prolongée en Macédoine devient pressante, chacun ayant conscience du «vide sécuritaire» que pourrait laisser le départ de l'OTAN.

Le Conseil de sécurité nationale, rassemblant les plus hauts responsables macédoïens, s'est réuni hier après le vote au Parlement, afin d'examiner «la situation après la fin de la mission de l'OTAN». Les Occidentaux ont commencé à réfléchir à une future présence interna-

tion en Macédoine, tout en insistant sur le fait que cette présence ne serait déployée qu'en réponse à une demande des autorités du pays.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a annoncé hier l'augmentation de 26 à 51 du nombre de ses observateurs en Macédoine, chargés de suivre l'évolution de la sécurité et la situation des réfugiés. Se pose cependant la question de leur protection dans les zones «sensibles» du nord et du nord-ouest de la Macédoine, marquées par sept mois de conflit entre l'UCK et les forces gouvernementales. Si la présence de militaires étrangers paraît nécessaire pour garantir la sécurité des observateurs, reste à savoir sous quel mandat et sous quelle responsabilité, l'OTAN, l'UE ou l'ONU.

Skopje a déjà demandé le redéploiement de la Force de protection de la mission de l'ONU qui avait été déployée en Macédoine jusqu'en 1999 pour empêcher l'extension dans le pays des conflits dans les Balkans.

Irlande du Nord

Un kilomètre de bitume et de haine

CHRISTOPHE
BOLTANSKI
LIBÉRATION

Belfast — Un kilomètre de bitume et de haine le sépare de sa fille, Tania. Keren essaye de rassurer son frère qui a tenu à l'accompagner: «Si on reste groupés, tout ira bien.» Comme les dizaines d'autres parents venus chercher leurs enfants, il attend avec nervosité que s'ouvrent les portes métalliques dressées en travers d'Ardoyne Road. A la limite entre quartier protestant et catholique de Belfast, l'armée britannique a élevé un mur infranchissable le temps d'une sortie de classe.

Au signal d'un officier, la foule emmenée par un prêtre s'engage entre deux rangées de blindés. Soldats et policiers, casqués, capotés, le bouclier posé à terre, surveillent chaque maison. D'un perron, d'une fenêtre, des cris fusent: «Salauds de républicains!», «Pourriture!» Les pieds butent sur les gravats, témoins des affrontements des nuits précédentes. Keren presse le pas à l'endroit où, le matin même, une bombe a explosé au passage des écoliers. Quatre policiers ont été blessés.

A l'école de filles, Holy Cross, Keren retrouve une enfant silencieuse, tassée sur elle-même. La tête penchée, la visière de sa casquette rabattue devant les yeux, les mains agrippées à celles de son père et de son oncle, Tania se

laisse guider comme une aveugle à travers le double cordon policier. Même chemin, mêmes insultes. Elle ne regarde autour d'elle qu'une fois la frontière franchie sous les applaudissements des siens. Sur son pull-over rouge qui, avec une jupe plissée, compose son uniforme, se trouve un petit autocollant: «Happy Birthday.» A son retour, elle fêtera son dixième anniversaire.

Le face-à-face dure depuis lundi. Établissement catholique, juché sur une colline, la Sainte-Croix se trouve au cœur d'une enclave protestante, Glenbryn. Pendant trente-deux ans, la coexistence a été plutôt pacifique, malgré la violence, les craintes et les rancœurs accumulées. «Nous n'avions connu jusque-là que des incidents mineurs. Nos enfants ont dû être escortés par la police une seule fois en 1974, au plus fort des affrontements», se souvient la directrice, Ann Tanney.

Les hostilités, déclenchées le 19 juin dernier, juste avant les vacances, ont repris avec encore plus de vigueur dès la rentrée des classes. En quelques mois, les parents et leurs fillettes se sont transformés en envahisseurs aux yeux des habitants de Glenbryn. «Les voilà qui reviennent!», siffle une mère qui ne veut pas dire son nom.

«Même la bombe ne les a pas découragés.» Debout devant sa porte, son fils de treize mois dans les bras, elle émet un cri de rage à l'arrivée du cortège: «Ils sont prêts à traumatiser leurs enfants pour montrer qu'ils peuvent après trente



REUTERS

Rentrée: qui a eu cette idée folle...?

ans de terrorisme marcher où bon leur semble.»

A un croisement, Helen McGibbon souffle dans une trompette en plastique comme on sonne la charge. «Les mêmes ne risquent rien avec ces centaines de policiers. Pourquoi tous ces hommes? Ce ne sont pas des pères de famille, mais des poseurs de bombe de l'IRA.»

Vol de maillot

Dans la foulée, elle raconte sur le même ton comment, neuf ans plus tôt, son fils s'est fait voler son maillot de foot par les élèves de Holy Cross. Dans le nord de Belfast, une rixe d'enfants devient un acte de guerre. «Ils veulent nous chasser de chez nous et prendre nos maisons.» Marc Coulter, du centre communautaire protestant, dénonce les «intimidations» que subissent «chaque jour», les 1 500 habitants de son quartier. Il jette une poignée de boulons sur la

table. «Voilà ce qu'ils nous envoient avec leurs catapultes.» Et de citer l'agression dont ont été victimes le 19 juin deux militants loyalistes qui accrochaient un drapeau à un réverbère: «Ils ont été frappés par des républicains avec des battes de baseball. Ça a été la goutte d'eau.» Pourtant, sur le terrain de la violence, ce sont les paramilitaires protestants qui font parler d'eux. À tel point que la classe politique se demande s'ils ne vont pas rompre publiquement le cessez-le-feu. Les 114 attaques à la bombe, recensées par la police, entre le 1^{er} avril et le 31 août, visaient dans plus des trois quarts des cas des catholiques. Les récents attentats ont été revendiqués par «Les défenseurs de la main rouge», une nouvelle appellation derrière laquelle se cacheraient une milice loyaliste, l'UDA, Association de défense de l'Ulster.

Pendant l'été, Brendan Bradley, l'un des leaders catholiques d'Ardoyne, a essayé de parlementer avec les gens de Glenbryn: «L'enjeu dépasse largement l'école. C'est la crise du processus de paix qui s'exprime ici». Les négociations avec le Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, et les unionistes protestants piétinent. Les institutions, nées de l'accord du Vendredi saint, menacent de s'écrouler fin septembre si aucun compromis n'est trouvé. Les extrémistes en profitent pour jeter de l'huile sur le feu et exploiter le malaise grandissant d'une partie des protestants.

Sur fond d'intérêt pétrolier

Washington veut rétablir la paix au Soudan

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les États-Unis ont désigné hier un émissaire spécial pour la paix au Soudan, marquant leur volonté de renouer avec un pays riche en ressources pétrolières, longtemps mis à l'index par Washington.

Le président américain, George W. Bush, a chargé un ancien sénateur républicain du Missouri, John Danforth, de tenter de mettre fin à la guerre civile qui oppose depuis 18 ans le gouvernement musulman à la rébellion chrétienne et animiste du Sud. M. Bush n'a pas caché que la tâche s'annonçait «incroyablement difficile», et fait porter sur le gouvernement soudanais la responsabilité principale du conflit qui a fait plus d'un million et demi de morts, laissant entendre qu'il avait encore du chemin à faire pour une normalisation totale.

Le gouvernement de Khartoum comme la rébellion de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA) ont réagi favorablement à cette initiative américaine qui devrait s'accompagner d'une aide humanitaire d'environ 30 millions de dollars.

Cette initiative pourrait être rapidement suivie par une levée des sanctions de l'ONU contre le Soudan dans les prochaines semaines, les États-Unis étant désormais prêts à ne plus exiger leur maintien, selon des diplomates aux Nations unies.

Les États-Unis estiment également que le régime de Khartoum a pratiquement cessé aujourd'hui de soutenir activement le terrorisme international — le principal grief américain à l'égard de Khartoum, avec les violations des droits de l'homme —, font valoir en privé des diplomates américains.

La nomination de M. Danforth traduit également l'intérêt personnel porté à ce dossier par le secrétaire d'État Colin Powell, qui avait fait du Soudan l'un des thèmes principaux de ses étapes en Ouganda et au Kenya, lors d'une tournée africaine en mai. M. Powell avait envoyé des signaux discrets à Khartoum en annonçant notamment une aide humanitaire américaine destinée au Sud, où opère la guérilla, mais aussi au Nord musulman sous contrôle gouvernemental, affecté par la sécheresse.

Contrairement à son prédécesseur Madeleine Albright, M. Powell s'était refusé à rencontrer le chef de la SPLA, John Garang.

Les considérations économiques sont également dans la décision américaine de dégeler ses rapports avec un pays riche en ressources pétrolières, où des entreprises européennes, asiatiques ou canadiennes commencent à prendre pied au détriment de leurs concurrentes américaines. La perspective d'investissements américains se heurte toutefois à une forte opposition aux États-Unis.

EN BREF

Drame corse

Bastia — Un nouvel assassinat de militant séparatiste en Corse donne la mesure du défi que pose au gouvernement français la situation anarchique prévalant dans l'île depuis plus de 25 ans. Nicolas Montigny, 26 ans, a été exécuté par balles mercredi soir par deux tueurs aux visages dissimulés par des casques dans un café proche de bâtiments officiels, à Bastia, la deuxième ville de Corse. Ce militant de l'organisation Presenza Nazionale, branche légale du groupe armé clandestin Armata Corsa était un proche de François Santoni, 41 ans, assassiné en août et présenté comme le chef du groupe.

Incertitude à Durban

Durban — L'incertitude régnait toujours hier soir à Durban sur la réussite de la Conférence de l'ONU sur le racisme en l'absence d'une réponse des Arabes sur un texte de «dernière chance» sur le Proche-Orient présenté par l'Afrique du Sud et accepté par l'Europe. Le texte ne satisfait pas entièrement les Européens mais constitue un minimum acceptable, selon des sources proches des négociations. Côté arabe représentant en Afrique du Sud de l'O.L.P., a estimé que le nouveau texte pouvait être sujet à discussion.

miniman.

BOUTIQUE Enfants Des Anges

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans • Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TEL.: 274-2442

LE MARCHE BORSIER

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price.

TORONTO

Des titres, transférés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens.

Table of stock market data for Toronto, including columns for company name, volume, bid, ask, and price.

LES COTES NEW YORK

Table of stock market data for New York, including columns for company name, volume, bid, ask, and price.

DOLLAR OR

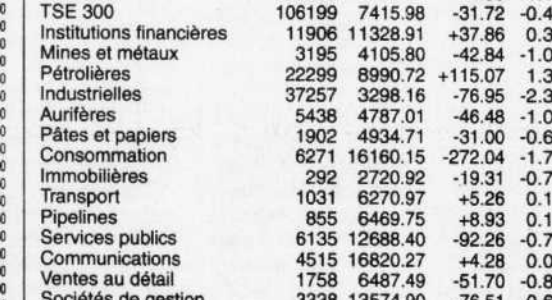
Table of stock market data for Dollar Or, including columns for company name, volume, bid, ask, and price.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens.

Table of exchange rates for various countries, including columns for country name and rate.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of stock market data for the Toronto Stock Exchange, including columns for index name and value.

Le Marché Américain

Table of stock market data for the American market, including columns for index name and value.

Les plus actifs de Toronto

Table of stock market data for the most active stocks in Toronto, including columns for company name and volume.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of stock market data for the most active stocks in the Canadian Venture market, including columns for company name and volume.

Decision+

Pour les cotes, les nouvelles et les graphiques de vos titres boursiers

MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including columns for company name, volume, bid, ask, and price.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Microsoft souffle mais n'a pas gagné

Washington renonce à obtenir un démantèlement

VALÉRIE LEROUX
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Microsoft peut souffler pour le lancement en octobre de Windows XP, après le recul du gouvernement américain dans le procès antitrust le visant, mais doit se préparer à des restrictions à ses pratiques commerciales dans le futur.

Le département de la Justice (DoJ) a renoncé hier à obtenir un démantèlement du leader mondial des logiciels, une perspective qui paraissait déjà peu probable après le fort scepticisme exprimé en juin par la Cour d'appel de Washington sur une telle sanction.

De façon plus surprenante, le gouvernement a aussi abandonné ses accusations concernant une pratique très contestée de Microsoft, dite de «liens» («bundling»), qui consiste à intégrer des logiciels dans son système d'exploitation Windows. Microsoft détient plus de 90 % du marché des systèmes d'exploitation pour ordinateurs personnels (PC). Chaque application (navigateur Internet, logiciel de son...) ajoutée à Windows lui confère ainsi un avantage considérable sur ses concurrents.

Enjeu dans le procès en cours portait sur l'ajout du navigateur Internet Explorer à Windows 95, qui a permis à Microsoft de s'imposer sur ce marché au détriment de Netscape. «Tout le procès tournait autour de cela au départ. Le but était d'empêcher Microsoft de recourir à une telle pratique», a relevé Don

Young, analyste à la banque d'investissement UBS Warburg, sur la chaîne financière CNBC. «La porte est désormais largement ouverte pour Microsoft. Ils vont pouvoir continuer à offrir plus de produits aux consommateurs en les liant à leur système d'exploitation», a-t-il ajouté.

La polémique vise aussi le futur système d'exploitation Windows XP, qui doit être lancé le 25 octobre et s'annonce comme l'événement informatique de l'année. Ce nouveau produit phare intègre plusieurs applications (logiciel Media Player pour télécharger de la musique et des vidéos sur Internet, messagerie instantanée, téléphone sur Internet...).

La Commission européenne a déjà élargi son enquête sur Microsoft au Media Player, qui compte deux puissants concurrents sur le marché, le RealPlayer (Realnetworks) et QuickTime (Apple). Elle a indiqué toutefois qu'elle n'interférera pas dans le lancement de Windows XP.

Le DoJ a aussi signalé hier qu'il voulait se pencher sur les «développements dans l'industrie» depuis le début du procès, sans citer nommément Windows XP.

Un haut responsable du ministère a toutefois laissé entendre que des sanctions, si elles interviennent, entreront en vigueur seulement après le lancement de Windows XP. «Dans le monde antitrust, il se passe en général très peu de chose en six semaines», a-t-il dit à des journalistes, sous couvert de l'anonymat.

Si la menace du démantèlement est désormais le-



Bill Gates, fondateur de Microsoft.

REUTERS

vé, le gouvernement continue de réclamer des sanctions, alors que l'affaire a été renvoyée en première instance cet été et confiée à un nouveau juge.

Le DoJ a même demandé au tribunal de s'appuyer sur les sanctions décidées en première instance par le juge Thomas Jackson et qui imposent un code de bon-

ne conduite à Microsoft dans ses relations avec les sociétés tiers. Ce code ordonnait à Microsoft de laisser le choix aux fabricants d'ordinateurs qui veulent proposer Windows sans l'Explorer. Il lui imposait aussi de laisser les créateurs de logiciels accéder au code-source de Windows — c'est-à-dire son secret de fabrication — afin de pouvoir concevoir des produits compatibles.

Les sanctions visaient également à empêcher Microsoft de discriminer les fabricants d'ordinateurs qui n'acceptent pas ses conditions.

«Ces problèmes, notamment dans les relations avec les fabricants, doivent encore être résolus. Ils pourraient avoir un effet sur Windows XP», a souligné Drew Brousseau, analyste de la banque SG Cowen.

L'initiative du DoJ et des 18 États associés devrait clairement faciliter les auditions, qui menaçaient de tourner de nouveau à l'escalade entre les deux parties, et la décision finale du juge. «Le cas va être résolu beaucoup plus rapidement parce qu'il y aura moins de zones de controverse», estime Ernest Gallhorn, professeur de droit à l'université George Mason de Fairfax. «Les deux parties vont peut-être même être en position de négocier un règlement à l'amiable», avance-t-il. «Je crois que ce cas sera réglé à l'amiable», estime également Nicholas Economides.

Microsoft a simplement répondu hier, par la voie de son porte-parole Jim Desler, qu'il était engagé à «trouver une issue aux problèmes en suspens dans ce cas», laissant lui aussi la porte ouverte à la conciliation.

EN BREF

Bombardier abolit 450 postes

(PC) — Bombardier Aéronautique va mettre à pied 450 employés à l'usine du quartier Downsview, à Toronto, a annoncé hier le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile. La demande pour les avions turbopropulsés de la série Q, nouveau nom des Dash-8, est trop faible pour maintenir le niveau d'emploi à la division De Havilland, a expliqué Buzz Hargrove, président des TCA. Le rythme de production des avions à hélice a inexorablement baissé ces dernières années; ainsi, les Q200 et Q300 totalisaient 23 exemplaires en 2000 et, cette année, Bombardier prévoit n'en livrer que 18. Par contre, le Q400 va un peu mieux: il est prévu d'en livrer 34 cette année.

American Express s'installe à Montréal

(Le Devoir) — American Express a annoncé hier l'ouverture officielle d'un centre de services national à Montréal pour répondre aux besoins de sa clientèle des voyages d'affaires et soutenir l'utilisation croissante des services voyages en ligne. Ce centre doit offrir des services de réservation par téléphone aux clients de la division Voyages d'affaires de partout au Canada. Il assurera également les services de billetterie et le soutien technique pour les solutions de réservation en ligne. D'ici 2002, plus d'une centaine d'emplois seront créés à Montréal.

Lysac trouve des fonds

(Le Devoir) — Lysac Technologies a annoncé que SGF Santé, une filiale de la Société générale de financement du Québec, CDP Accès Capital et Investissement Desjardins ont investi conjointement huit millions dans l'entreprise. Lysac, fondée en 1998, est une entreprise technologique spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation mondiale de polymères superabsorbants renouvelables. L'investissement devrait permettre à Lysac de compléter la première phase de son plan de développement. «Il s'agit d'accélérer la mise en marché à l'international de sa première génération de produits, de quintupler la superficie de ses laboratoires de recherche et de développement et de compléter la mise à l'échelle de la deuxième génération de produits destinés entre autres au marché des couches pour bébés et de l'incontinence pour adultes», peut-on lire dans le communiqué.

L'indice de l'offre d'emplois a diminué de 1,3 %

(PC) — En août, l'indice de l'offre d'emplois a diminué de 1,3 % comparativement à juillet pour atteindre 153. Il s'agit de la neuvième baisse au cours des dix derniers mois. Le Québec, avec une chute de 2,7 %, et l'Ontario, avec 2,4 %, ont enregistré les plus importantes diminutions mensuelles. L'indice national a chuté de 12,6 % comparativement à août 2000.

Négociations chez Bombardier

Les employés veulent leur part du gâteau

RENÉ LEWANDOWSKI
LE DEVOIR

Le signal de départ d'une importante négociation chez Bombardier a été donné vendredi dernier alors que le syndicat des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale a déposé son cahier de demandes en vue du renouvellement de la convention collective.

Le document, une brique d'un pouce d'épaisseur, contient pas moins de 300 demandes et couvre tous les aspects de la convention.

Le gros des négociations tournera toutefois autour de trois points centraux: le régime de retraite, les salaires et les avantages sociaux.

«La partie patronale a semblé surprise par l'ampleur de nos demandes», a indiqué au Devoir le président de la section locale 712 (FTQ), Michel Lauzon.

L'actuelle convention collective, qui couvrait les cinq dernières années, expire le 30 novembre, mais le syndicat souhaite négocier une entente de trois ans ou moins. Le

syndicat estime que la durée interminable de la dernière entente a eu des effets néfastes sur les conditions de travail de ses membres.

«Nos membres regardent les profits réalisés par Bombardier durant cette période et réalisent qu'ils auraient pu obtenir davantage avec une convention de plus petite durée», dit M. Lauzon.

Dans une note qu'il a fait parvenir aux 8500 membres, M. Lauzon a mis en relief les grandes réalisations de Bombardier durant toutes ces années: le chiffre d'affaires a dépassé toutes les prévisions; le rythme de production a été spectaculaire et très dur pour les membres; le carnet de commandes n'a jamais été aussi élevé; les profits de Bombardier sont essentiellement tributaires du secteur aéronautique; l'action de Bombardier a traversé toutes les tempêtes boursières; tout cela pendant que les membres attendent patiemment...

«Après que tout le monde s'est servi abondamment, c'est mainte-

nant à notre tour de passer à la caisse», a indiqué M. Lauzon.

Chez Bombardier, on se fait plutôt discret sur les négociations qui viennent de s'amorcer. On refuse de dire pour le moment si les demandes de la partie syndicale sont excessives. «Nous n'en sommes qu'à l'étape de l'analyse, mais des demandes de ce type font partie du processus normal de négociation», a déclaré Nicole Lécuyer-Demers, vice-présidente aux ressources humaines, des opérations Canadair, filiale de Bombardier.

Chose certaine, le syndicat a l'intention de tenir son bout. «C'est ma première négociation de convention collective et j'ai l'intention de me battre pour mes membres», dit Michel Lauzon.

Doit-on envisager des moyens de pression si les choses tournaient mal? «S'il le faut, on ira chercher un mandat de grève. Nos membres sont derrière nous et nous ont demandé d'être fermes.»

Les deux parties doivent se rencontrer d'ici deux semaines.

Équité salariale

Les entreprises traînent la patte

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

L'équité salariale traîne la patte et il faudrait un sérieux réveil de la part de bien des entreprises pour que toutes se retrouvent du côté de la légalité lorsque le 21 novembre prochain entrera en vigueur la loi sur l'équité salariale votée en 1997 par l'Assemblée nationale.

Un sondage mené par CROP auprès de 547 entreprises québécoises à la demande de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI) fait ressortir les faits suivants: 65 % des entreprises ont commencé les travaux en vue de l'équité salariale, ce qui veut dire, évidemment, que 35 % n'ont encore rien fait. Seulement 17 % ont achevé les travaux,

en comparaison de 12 % il y a un an. Il y en a même 9 % qui n'ont pas l'intention d'établir l'équité salariale. Bref, les choses n'avancent pas vite. Curieusement, 78 % des entreprises estiment que l'équité salariale n'aura pas d'effet sur les salaires. Globalement, la hausse moyenne de salaire anticipée est de 4,9 %.

Il y en a même 9 % qui n'ont pas l'intention d'établir l'équité salariale

Geneviève Fortier et Florent Francœur, dirigeants de l'ORHRI, considèrent que ces résultats sont préoccupants et attribuent cette situation à un manque d'information. Pourtant, Jocelyne Olivier, présidente de la Commission de l'équité salariale, souligne que la Commission a eu à six reprises des communications directes avec les 35 000 entreprises visées depuis le début de ses travaux. Elle dit cependant qu'il y a présentement plus

d'intérêt de la part des entreprises à l'approche de la date limite. Comme 80 % des entreprises ont entre 10 et 49 employés, Mme Olivier pense encore possible que la majorité d'entre elles pourront compléter le processus établi en vue de l'équité salariale. Les rajustements de salaires pourraient quand même s'étaler sur les quatre prochaines années.

Néanmoins, la Chambre de commerce du Québec demande au gouvernement de reporter d'un an la date butoir du 21 novembre 2001. Elle rappelle que le sondage démontre que 46 % des entreprises ont moins de la moitié du chemin parcouru. Il faudrait plus de temps pour discuter de certains irritants, dit la Chambre. À Québec, le ministre du Travail, Jean Rochon, n'envisage aucun report de la date butoir. Mme Olivier est tout à fait d'accord sur ce point puisque, dit-elle, l'intérêt des entreprises pour l'équité salariale diminuerait.

Croissance de l'économie canadienne

Le ralentissement est passager

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le ralentissement brutal de l'économie canadienne au deuxième trimestre ne «semble pas devoir durer» et la croissance devrait «se raffermir au second semestre de cette année et en 2002», estime l'OCDE dans un rapport publié hier.

L'Organisation de coopération et de développement économiques relève en effet que le ralentissement du début de l'année est principalement imputable «au choc commercial défavorable provenant des États-Unis», à preuve le fait que les baisses de produc-

tion ont été enregistrées dans les secteurs exportateurs.

Le pays profite ainsi des effets des réductions d'impôts qui ont fait progresser «vigoureusement» la demande intérieure ces derniers mois. Autres moteurs du redémarrage attendu: l'assouplissement de la politique monétaire et la fin du processus d'ajustement des stocks, entamé par les entreprises sous la pression du ralentissement des derniers mois.

L'OCDE voit cependant un risque principal à ce scénario: «l'éventualité d'un ralentissement plus prononcé et plus durable que prévu de l'activité aux États-Unis».

La semaine dernière, le Canada a annoncé un brutal ralentissement de sa croissance avec une progression de seulement 0,4 % de son PIB au deuxième trimestre en taux annuel, contre 2 % au premier.

En taux annuels, l'OCDE voit la progression du PIB afficher 2,5 % au deuxième semestre 2001, après 1,5 % au premier semestre, puis 3,4 % au premier semestre 2002 et 3,7 % au semestre suivant.

À 7 % de la population active au premier semestre de cette année, le taux de chômage devrait augmenter légèrement à 7,2 % au deuxième, un niveau qu'il conserverait toute l'année suivante.

Assemblée annuelle des actionnaires

Van Houtte part en campagne

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Van Houtte a décidé de consolider aussi bien son image que l'industrie nord-américaine du café. D'ici deux ans, les raisons sociales de toutes les acquisitions des dernières années, telles Café Seleana, Red Carpet et les autres, auront été remplacées par Van Houtte partout à travers l'Amérique, sur les camions, les verres de carton, les machines à café, etc. Par ailleurs, l'entreprise, qui se présente déjà comme le leader en matière de consolidation, entend accentuer ses acquisitions aux États-Unis dans un marché qui est actuellement très fragmenté.

L'industrie du café aux États-Unis génère des revenus de 3,6 milliards \$US pour 4300 opérateurs, en très grande majorité indépendants. Présentement, Van Houtte (le nom A. L. Van Houtte est abandonné) considère qu'il est le seul à faire de la consolidation dans ce secteur d'activité. Depuis cinq ans, il a effectué des acquisitions pour une valeur de 140 millions \$CAN et se fixe comme objectif de doubler ce montant au cours des cinq prochaines années, particulièrement sur le marché américain.

En conférence de presse hier matin, avant la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires, Paul-André Guilloite, président et chef de la direction, et Gérard Geoffron, vice-président exécutif, ont expliqué avoir mis sur pied une équipe, dirigée par Ron MacArthur, ex-prési-

dent de Red Carpet, avec le mandat spécifique de faire des acquisitions. Un modèle a été établi et Van Houtte s'en tient à ses prix. La stratégie est de faire des acquisitions dans les régions où Van Houtte est déjà implantée. Avec une dette à long terme de 80 millions et un ratio dette-capital utilisé de 26,9 % au 31 mars dernier, l'entreprise se trouve en excellente position pour procéder à de nouvelles acquisitions. En fait, elle vient d'obtenir l'augmentation de sa marge de crédit bancaire de 100 à 150 millions.

Pour M. Guilloite, le ralentissement de l'économie aux États-Unis ne pose pas de problème pour l'expansion de Van Houtte, bien au contraire, puisque les propriétaires de petites entreprises ont plutôt tendance à vouloir vendre avant que la situation ne se détériore trop. Les ventes de café en baisse dans les bureaux constituent un signe tangible du ralentissement des affaires et des emplois. Van Houtte a 70 000 clients en Amérique du Nord, ce qui veut dire deux millions de cafés par jour.

Pour le premier trimestre de 2001-02, les ventes de tout le groupe ont augmenté de 18,9 % pour atteindre 96,3 millions. Le bénéfice net a monté de 22,8 % pour s'établir à sept millions. Le bénéfice par action a grimpé de 22,5 % pour donner 32 ¢ par action, ce qui veut dire que l'objectif établi d'un bénéfice par action en hausse de 20 % a été dépassé. Enfin, le bénéfice d'exploitation avant impôts et intérêts s'est accru de 15,3 % pour un total de 20,3 millions.

EN BREF

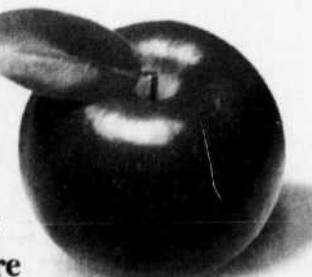
Hausse des profits d'ADM

(Reuters) — Aéroports de Montréal a annoncé hier une hausse du trafic aux aéroports de Dorval et de Mirabel au deuxième trimestre, de même qu'une progression de son bénéfice. Pour le trimestre, ADM dit avoir remarqué une «croissance importante» autant à Dorval qu'à Mirabel avec des hausses respectives du trafic

passagers de 3,5 % (2,22 millions de passagers contre 2,14 millions) et 2,4 % (294 550 contre 287 760). Pour le trimestre terminé le 30 juin 2001, ADM a réalisé un bénéfice de 4,8 millions, contre 1,6 million au même trimestre l'an dernier. La société privée a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 45,6 millions, en hausse de 5,1 % par rapport à la même période en 2000, principalement grâce aux revenus provenant des droits d'atterrissage.

Croquez dans la réforme scolaire

Demandez votre échantillon gratuit de la revue de l'heure dans le réseau scolaire



Le Point en administration scolaire (514) 277-4544, poste 240

www.lepointadm.com

É D I T O R I A L

Un quartier malmené

Cette année encore, plus de 400 enfants du quartier Côte-des-Neiges ont dû renoncer à fréquenter l'une des écoles avoisinantes, toutes pleines à craquer. Majoritairement âgés de quatre, cinq ou six ans, ces élèves sont nouvellement établis au Québec et ils parlent très peu le français. Leur intégration ne serait-elle pas facilitée s'ils avaient droit, comme tout le monde, à une école de quartier?

Chaque année, c'est la même chose. La situation est décriée et le ministre de l'Éducation promet d'agir. Pourtant, à la rentrée suivante, les périples en autobus scolaires reprennent. À Québec, toutes les raisons sont bonnes pour reporter à plus tard la résolution d'un casse-tête qui ne disparaîtra pourtant pas puisque, d'année en année, la population scolaire dépasse les prévisions démographiques dans ce quartier. Les familles, qui proviennent d'une cinquantaine de pays, y sont nombreuses et le nombre d'enfants par famille est élevé. Pour les enfants comme pour les parents, le français est souvent une troisième langue.

En 1997, le gouvernement avait demandé à l'ex-commission scolaire protestante de donner une école de quartier à la commission scolaire catholique (et francophone). À l'issue de longs débats n'ayant abouti nulle part, le gouvernement forçait le transfert, auquel la communauté de langue anglaise s'était opposée avec véhémence. En effet, même si la loi 101 a considérablement réduit les inscriptions à l'école anglaise, la communauté anglophone a toujours considéré les établissements scolaires comme faisant partie de son patrimoine.

Pourtant, il y a deux ans, la Commission scolaire English-Montreal abandonnait presque joyeusement une autre école du quartier, St-Kevin, à la Commission scolaire de Montréal. Cette école était dans un état de délabrement tel que les parents anglophones hésitaient à y envoyer leurs enfants. Quelque 180 petits francophones la fréquentent aujourd'hui mais attendent avec impatience la nouvelle école en construction, tout à côté. Non loin de là, la direction de l'école Simonne-Monet a dû installer six unités modulaires dans sa cour, faisant grimper la population scolaire de 350 à 505. Et encore. La directrice a passé la majeure partie de la semaine à tenter d'identifier des parents qui pourraient changer d'école car plusieurs enfants sont «en dépassement», en raison de la réduction du nombre d'élèves par classe annoncée récemment par le ministre de l'Éducation. Une mesure appréciée mais qui est mise en place dans la douleur.

À la CSDM, l'exaspération est à son comble et généralisée. Avec raison, puisque de nombreuses études ont confirmé le manque de places chronique dans le quartier. Cela n'a pas empêché le ministre de l'Éducation de mener sa propre enquête. Il a donc confié à une entreprise privée le soin de recenser l'ensemble du parc scolaire dans l'île de Montréal, de manière à s'assurer qu'il ne construirait pas de nouvelle école tout en disposant, quelques rues plus loin, de bâtisses à moitié vides.

L'étude, qui a été remise au ministre François Legault en juin, confirme le manque de places dans le quartier Côte-des-Neiges. Elle constate cependant que les deux autres commissions scolaires recouvrant la ville peuvent accommoder la CSDM. Mais où seraient situées les écoles disponibles? Cette solution nécessiterait-elle des déplacements encore plus importants que ceux qui sont nécessaires à l'heure actuelle?

La construction d'une école de 600 élèves coûte environ six millions. Ce n'est pas une décision à prendre à la légère, surtout s'il fallait en construire deux. Cependant, dans le cas du quartier Côte-des-Neiges, on se demande bien ce qui retient le ministre. Il semble que toutes les recensions et toutes les études aient été faites. Pourquoi faut-il tant de temps pour trouver une solution?

Une majorité de parents du quartier Côte-des-Neiges est d'origine. Plusieurs ne parlent ni le français ni l'anglais. L'école représente la première aventure sociale de leur enfant en terre québécoise. Elle est censée être la porte d'entrée vers une intégration à la société et le principal lieu d'apprentissage du français. Il est important, dans ce contexte, de s'assurer que les immigrants bénéficient d'une intégration harmonieuse et que leurs besoins ne soient pas relégués au bas de la liste.

La semaine dernière, des parents exaspérés se sont publiquement demandé si l'immobilisme de Québec ne constituait pas une forme de «discrimination caractérisée». La question se pose malheureusement. Donnez des écoles aux enfants!

CHARLES CASTONGUAY
Professeur de mathématiques
Université d'Ottawa

Le tout premier élément du mandat de la commission Larose était de «préciser et analyser les plus importants facteurs qui influencent la situation et l'avenir de la langue française au Québec en fonction de l'évolution des principaux indicateurs, en particulier celui des transferts linguistiques». Quelle est donc la tendance du poids de la population francophone dans la région de Montréal? Comment évolue l'usage du français au travail? Quelle est l'incidence du libre choix de cégep sur les transferts linguistiques? La commission Larose laisse ces questions essentielles sans réponse.

Une tour de Babel

Pas la moindre idée sur un point aussi névralgique que de savoir si le poids de la population de langue française est à la hausse ou à la baisse dans la métropole du Québec. La Commission trouve qu'il existe à cet égard un «débat strictement technique». Si bien que le «profane» n'arrive pas «à se faire une opinion juste des tendances». La Commission, qui nous a coûté deux millions, reflète ainsi la partie descriptive de son mandat à un observatoire de la situation sociolinguistique du Québec dont elle recommande la création, auquel «le ministre responsable de la politique linguistique pourrait demander son avis sur des sujets controversés» et que le contributeur finira encore, bien sûr, par financer. Mais pourquoi donc les commissaires pensent-ils avoir été engagés? Voilà la différence entre une vraie commission d'enquête et ce qui s'est avéré, sur le plan du constat de la situation, rien d'autre qu'une tour de Babel.

Au lieu de s'acquitter de ses obligations en matière

d'observation et de constat, la Commission a préféré se draper dans une rectitude simpliste. Elle juge qu'une politique linguistique ne saurait se fonder sur les seuls indicateurs démographiques et sociolinguistiques, parce que «ce serait s'enfermer dans une approche qui comporte des dérives sociales majeures, tel le cloisonnement de la société québécoise en trois catégories: les francophones, les anglophones et les allophones. Examiner la situation et l'avenir du français au Québec uniquement par la lorgnette des indicateurs démographiques, et en particulier des transferts linguistiques, confinerait la société québécoise à mettre sous le boisseau sa volonté de construire un projet civique ouvert sur le monde et à demeurer frileuse pour le reste de ses jours». Dans la même veine, «le repli linguistique n'est pas la stratégie qui peut le mieux servir la société québécoise». Semblable penchant pour la chasse aux vieux démons s'apparente à la tactique écoulée d'un journaliste paresseux qui, pour camoufler son absence de recherche et de réflexion, s'invente des «purs et durs» de la langue commodes à ridiculiser.

La pensée magique

Personne n'a proposé de procéder exclusivement à la lumière et en fonction des indicateurs démographiques et des transferts linguistiques. La justice sociale serait un autre principe directeur évident. Et l'approche affirmationniste que les commissaires ont privilégiée, qui fleurit la pensée positive ou magique, ne les exempterait nullement d'accomplir leur mandat touchant l'analyse des principaux indicateurs démographiques, dont les transferts linguistiques. Ni de recommander des mesures concrètes susceptibles d'attirer au français sa juste part des transferts consentis par la population allophone. On se grise facilement à répéter qu'«au Québec, la langue de travail est le français» et que «le français est maintenant deve-

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

L'exploit de Robert Piché

Félicitations à Robert Piché, qui a sauvé la vie de 300 personnes! Contrairement à d'autres, *Le Devoir* a ignoré un incident défavorable dans le passé de Robert Piché; une infraction à la loi qu'il a expiée et dont il a obtenu le pardon. Quel besoin avons-nous de savoir que cet homme, qui a accompli un exploit unique en sauvant la vie de 300 personnes, avait eu dans le passé des démêlés avec la justice américaine?

Gaston Pion
Saint-Léonard, 31 août 2001

L'enseignement du français, langue seconde, hors Québec

J'ai pris connaissance avec stupeur d'un texte d'Isabelle Rodrigue, de la Presse canadienne, dans l'édition du 29 août 2001, selon lequel les commissions scolaires ontariennes ont aboli par manque de fonds les cours de français de base de la première à la troisième année. D'autres commissions scolaires en Ontario utiliseraient les fonds alloués au français langue seconde pour d'autres activités scolaires.

Bien que l'éducation soit de compétence provinciale, le gouvernement subventionne les organismes promouvant l'usage de l'anglais au Québec, comme Alliance Québec, en vertu de son pouvoir discrétionnaire de dépenser de façon illimitée.

Je désire attirer l'attention de Stéphane Dion sur le fait qu'au Canada, ce n'est pas l'anglais qui est menacé, même au Québec, mais il s'agit bien du français, tant en Ontario qu'en Alberta ou au Manitoba.

Peut-être pourrait-il porter ses efforts sur ce

problème plutôt que de multiplier les querelles de sémantique avec le gouvernement du Québec?

Bernard Luc Charron

Avocat
Charlebourg, 30 août 2001

Protection du patrimoine artistique

Le 6 août dernier, *Le Devoir* publiait une lettre de Gilles Derome dont le propos cherchait à dénoncer le manque de respect de certains propriétaires publics à l'égard du patrimoine artistique dont ils ont la responsabilité.

Le deuxième paragraphe de la lettre de M. Derome accusait la Place des Arts de vouloir faire disparaître une œuvre de Louis Archambault, dans la foulée de rénovations visant le «piano noble» (sic) de la salle Wilfrid-Pelletier. Or l'information véhiculée par M. Derome est totalement erronée.

En effet, les rénovations ne visent aucunement l'escalier du Piano Nobile (expression italienne qui signifie «étage noble»), mais bien celui menant du rez-de-chaussée au niveau parterre de la salle.

C'est ce qu'illustre la maquette à laquelle se réfère M. Derome pour tirer sa conclusion: la sculpture d'aluminium que l'on peut y voir, au-dessus de la première volée de marches, est une œuvre de l'artiste Julien Hébert et orne déjà le hall de la salle Wilfrid-Pelletier.

Loin de la faire disparaître, les travaux prévus lui donneront une visibilité accrue. Quant à l'œuvre de Louis Archambault (*Les Anges radieux*), pour laquelle M. Derome s'inquiète, elle restera bien sûr où elle se trouve, au Piano Nobile.

On le voit, la Place des Arts n'a aucunement l'intention de se débarrasser des œuvres intégrées à son architecture. Bien au contraire,

elle les inscrit scrupuleusement dans le programme de rénovation en cours dans ses immeubles depuis plus d'un an.

Le premier et le meilleur exemple en est la restauration complète de l'œuvre de Micheline Beauchemin *Rideau de lumière, couleur du temps*, effectuée avec la collaboration de l'artiste au moment des rénovations du foyer Jean-Gascon du Théâtre Maisonneuve, l'automne dernier. D'autres pièces de la collection de la Place des Arts ont ainsi été mises en valeur à ce moment, et ce sera le cas de plusieurs œuvres dans les mois à venir.

Nous espérons que ces précisions rassureront le correspondant et les personnes que ses propos auraient pu inquiéter à tort.

Francyne Morin
Direction des communications et du marketing
Montréal, 15 août 2001

Précision

Permettez-nous d'apporter une correction au texte publié dans la rubrique «Libre Opinion» d'hier, signé par Pierre Beauregard, un résident des Habitations Desjardins du Complexe Guy-Favreau. M. Beauregard dénonce les inconvénients causés par un mouvement de grève survenu la semaine dernière.

Dans son texte, il s'en prend au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Au passage, M. Beauregard en profite pour attribuer à nos membres et à nos dirigeants quelques épithètes et métaphores bien senties.

Malheureusement, M. Beauregard se trompe de cible. Le débrayage dont il est question n'était pas le fait du SCFP. Il faudra que M. Beauregard fasse ce que doit et revienne son...

Robert Bellerose
Service de l'information
SCFP-Québec

LIBRE OPINION

Commission sur l'avenir du français: Larose n'est pas Larousse

CHARLES CASTONGUAY
Professeur de mathématiques
Université d'Ottawa

Le tout premier élément du mandat de la commission Larose était de «préciser et analyser les plus importants facteurs qui influencent la situation et l'avenir de la langue française au Québec en fonction de l'évolution des principaux indicateurs, en particulier celui des transferts linguistiques». Quelle est donc la tendance du poids de la population francophone dans la région de Montréal? Comment évolue l'usage du français au travail? Quelle est l'incidence du libre choix de cégep sur les transferts linguistiques? La commission Larose laisse ces questions essentielles sans réponse.

Une tour de Babel

Pas la moindre idée sur un point aussi névralgique que de savoir si le poids de la population de langue française est à la hausse ou à la baisse dans la métropole du Québec. La Commission trouve qu'il existe à cet égard un «débat strictement technique». Si bien que le «profane» n'arrive pas «à se faire une opinion juste des tendances». La Commission, qui nous a coûté deux millions, reflète ainsi la partie descriptive de son mandat à un observatoire de la situation sociolinguistique du Québec dont elle recommande la création, auquel «le ministre responsable de la politique linguistique pourrait demander son avis sur des sujets controversés» et que le contributeur finira encore, bien sûr, par financer. Mais pourquoi donc les commissaires pensent-ils avoir été engagés? Voilà la différence entre une vraie commission d'enquête et ce qui s'est avéré, sur le plan du constat de la situation, rien d'autre qu'une tour de Babel.

Au lieu de s'acquitter de ses obligations en matière

d'observation et de constat, la Commission a préféré se draper dans une rectitude simpliste. Elle juge qu'une politique linguistique ne saurait se fonder sur les seuls indicateurs démographiques et sociolinguistiques, parce que «ce serait s'enfermer dans une approche qui comporte des dérives sociales majeures, tel le cloisonnement de la société québécoise en trois catégories: les francophones, les anglophones et les allophones. Examiner la situation et l'avenir du français au Québec uniquement par la lorgnette des indicateurs démographiques, et en particulier des transferts linguistiques, confinerait la société québécoise à mettre sous le boisseau sa volonté de construire un projet civique ouvert sur le monde et à demeurer frileuse pour le reste de ses jours». Dans la même veine, «le repli linguistique n'est pas la stratégie qui peut le mieux servir la société québécoise». Semblable penchant pour la chasse aux vieux démons s'apparente à la tactique écoulée d'un journaliste paresseux qui, pour camoufler son absence de recherche et de réflexion, s'invente des «purs et durs» de la langue commodes à ridiculiser.

La pensée magique

Personne n'a proposé de procéder exclusivement à la lumière et en fonction des indicateurs démographiques et des transferts linguistiques. La justice sociale serait un autre principe directeur évident. Et l'approche affirmationniste que les commissaires ont privilégiée, qui fleurit la pensée positive ou magique, ne les exempterait nullement d'accomplir leur mandat touchant l'analyse des principaux indicateurs démographiques, dont les transferts linguistiques. Ni de recommander des mesures concrètes susceptibles d'attirer au français sa juste part des transferts consentis par la population allophone. On se grise facilement à répéter qu'«au Québec, la langue de travail est le français» et que «le français est maintenant deve-

nu nécessaire pour tous les citoyens du Québec parce qu'il est, grâce à la politique et à la législation linguistiques, la langue officielle du Québec, la langue commune de la société, la langue de promotion sociale et économique».

Sans doute que colloques et contrats sur la citoyenneté et le sexe des anges seraient très enrichissants aussi. Mais réorienter davantage l'assimilation vers le français exige des interventions terre à terre. Et sans constat adéquat de la situation du français au travail ou des transferts linguistiques à l'âge du cégep, pas de recommandations efficaces pour faire bouger les comportements linguistiques sur le terrain.

A vrai dire, la partie centrale de l'aperçu des transferts linguistiques est totalement incompréhensible. La Commission s'est montrée incapable d'en présenter un seul tableau statistique intelligible. Incapable seulement de citer avec exactitude la question de recensement pertinente portant sur la langue parlée à la maison. Incapable même de définir de manière cohérente les simples mots francophone, anglophone et allophone, matériau indispensable pour connaître la situation démographique et établir le bilan des transferts.

Des francophones anglophones?

Selon le lexique des mots clés du rapport, un «anglophone» serait une «personne dont l'anglais est la langue maternelle ou qui utilise le plus souvent cette langue dans sa vie privée». On peut donc être anglophone selon la langue maternelle, ou anglophone selon la langue d'usage. Le mot «francophone» est défini de façon semblable, de sorte qu'on peut être francophone selon la langue maternelle ou selon la langue d'usage.

Enfin, un «allophone» serait une «personne dont la langue maternelle est autre que le français et l'anglais

et [sic] qui utilise le plus souvent cette autre langue dans sa vie privée».

Que serait alors ce qu'André Laurendeau appelait dans son langage limpide et direct un francophone anglicisé? Un francophone, selon le lexique Larose, d'après sa langue maternelle. Mais un anglophone aussi, d'après sa langue d'usage. De même, un anglophone francisé serait lui aussi, selon le Larose, à la fois un anglophone et un francophone. Ils seraient tous des anglophones francophones, donc. Ou, si l'on préfère, des francophones anglophones. Quant aux allophones anglicisés ou francisés, aucun moyen de même les nommer. Selon le Larose, ce serait soit des anglophones, soit des francophones. Mais en aucun cas des allophones. Alors que plus de 10% des habitants de la grande région de Montréal ont effectué un transfert linguistique, il est impossible d'en parler de façon cohérente dans le vocabulaire des commissaires!

Les populations

L'avenir du français au Québec ne sera assuré que lorsque les transferts linguistiques à Montréal se répartiront au prorata des populations de langue française et de langue anglaise. Si l'on ne se donne pas les moyens de réaliser cet objectif, on se leurre. Le poids des francophones baissera jusqu'à un niveau tel que l'actuelle politique sera remise en question, à la faveur d'un bilinguisme dont on connaît l'issue.

Bâcler la description des transferts linguistiques et en minimiser l'importance, comme l'a fait la commission Larose, c'est accepter l'érosion goutte à goutte de la prédominance du français, qui s'appuie d'abord et avant tout sur la population qui parle français à la maison. C'est accepter l'implosion à terme du français en tant que langue publique commune à Montréal. En demeurer là équivaudrait à lâcher la proie pour l'ombre.

IDÉES

Le Canada: une histoire populaire



Une stratégie de mobilisation tentante serait d'enrôler l'histoire, d'appeler le passé à la rescousse.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Où se trouve la manipulation de notre histoire?

La série est et restera jusqu'à la fin un ouvrage journalistique conçu et réalisé dans le cadre rigoureux de la politique d'information de Radio-Canada

Ces deux textes constituent des répliques à une lettre de Christian Dufour, publiée dans *Le Devoir*, le 30 août dernier.

MARIO CARDINAL

Rédacteur en chef pour la série
Le Canada: une histoire populaire

La série télévisée *Le Canada: une histoire populaire* n'était pas encore revenue à l'antenne, dimanche dernier, que le politologue Christian Dufour remontait aux barricades.

Désinformation et déformation de l'histoire, écrit-il. Il n'y va pas de main morte. Il ne manque que l'accusation de trahison envers la race, qui se trouvera peut-être dans un prochain texte. Ce que laisse entendre M. Dufour, c'est qu'une centaine de personnes, des universitaires dont de nombreux historiens, des journalistes, des responsables de l'information à tous les niveaux de la structure de Radio-Canada ont conspiré pour falsifier l'histoire et «sauver» le Canada.

Ça tient de la fable! *Le Canada: une histoire populaire* est et restera jusqu'à la fin un ouvrage journalistique conçu et réalisé dans le cadre rigoureux de la politique d'information de Radio-Canada. M. Dufour l'aura constaté s'il a regardé la façon dont nous avons traité de la pendaison de Louis Riel dimanche dernier. Il pourra le vérifier dans les épisodes à venir, lorsque nous aborderons des sujets aussi vastes que les deux grandes guerres, la conscription, la crise économique des années 30, la Révolution tran-

quille, le référendum de 1980, la nuit des longs couteaux, l'Accord du lac Meech. Sur tous les sujets, nous relatons les faits, images à l'appui lorsqu'elles existent, et nous laissons aux historiens et aux politologues le soin de les interpréter. Et nous ne déformons pas les faits pour accommoder telle ou telle interprétation.

M. Dufour, qui nous prête des intentions non avouées, croit avoir trouvé la faille: le guide pédagogique! Voilà enfin, estime-t-il, la preuve tant attendue que la série n'est pas un ouvrage journalistique mais plutôt un cours d'histoire appelé à remplacer tous les autres! C'est faire injure aux professeurs d'histoire dans les écoles et les cégeps. Le guide, comme le livre en deux tomes, le site Web et la série elle-même, n'est qu'un outil dont nous espérons que les enseignants se servent pour faciliter la compréhension de notre histoire, parce qu'il permet de recourir, dans la pédagogie, à un média qui fait partie de la vie des jeunes, la bande vidéo. La diversité des références en enseignement permet aux étudiants d'élargir leurs horizons et le guide ne vient que s'ajouter aux autres. J'imagine mal un politologue ne pas en convenir, même si, dans son texte, M. Dufour ne cite qu'une référence pour appuyer ses opinions: un ouvrage dont il est lui-même l'auteur.

M. Dufour juge la série néfaste. Depuis qu'il s'intéresse à la série, M. Dufour est resté accroché à la séquence sur la Proclamation royale. Pourtant, il s'est empressé, la semaine dernière, de recommander sans nuance 32 heures de télévision avant même de voir l'épisode 10 qui ouvrait dimanche dernier la deuxième partie de la série. M. Dufour écrivait, dans *Le Devoir* du 11 novembre 2000, et je cite: «Je ne per-

drai pas mon temps à écouter la suite de cette fable... Il faut donc supposer que c'est sur une très courte séquence qu'il s'autorise à qualifier la série d'«œuvre néfaste». Et encore, cette séquence, M. Dufour l'a-t-il bien regardée? Contrairement à ce qu'il affirme, le quatrième épisode a fait état de la Proclamation royale pour, il est vrai, insister sur la protection qu'elle assure aux territoires indiens. Mais il y est dit, également, que «la Conquête a ruiné les marchands canadiens-français [...] Les marchands anglais exigent maintenant une assemblée élue, mais réservée aux seuls Anglais, puisque la fonction publique est interdite aux catholiques dans l'Empire britannique.» N'est-ce pas une référence au serment du test? Alors, où se trouve la désinformation, si désinformation il y a? Dans la série ou dans les diverses interprétations qu'on peut en faire?

D'où lui vient le droit de dénoncer sur la place publique un documentaire qu'il a à peine regardé?

M. Dufour a cessé d'écouter la série depuis longtemps. C'est son droit. Mais d'où lui vient celui de dénoncer sur la place publique un documentaire qu'il a à peine regardé? Nous trouvons son attitude désolante tout comme nous trouverions désolant qu'un intellectuel renonce à lire désormais tout ce que publie M. Dufour simplement parce qu'il n'est pas d'accord avec un passage du Défi québécois. Nous estimons d'une autre époque cette propension à l'index et à l'anathème. Le Québec n'a-t-il pas payé un prix énorme pour se débarrasser des ayatollahs d'avant la Révolution tranquille?

Profondément injuste envers la série et ses artisans, le texte de M. Dufour invite à se poser la question suivante: la «manipulation de notre histoire» n'est-elle pas aussi possible pour un politologue?

La situation du «pouvoir anglais-canadien» a, dans son ensemble, été considérée comme plutôt tolérable par les Canadiens français. L'historien ne peut éluder ce constat qui a sans doute des conséquences pour le débat actuel sur l'avenir du Québec. A mon avis, il explique en partie l'ambivalence des Canadiens français-Québécois vis-à-vis du Canada — dont ils ont été partie prenante et constituante même à leur corps défendant pour une partie — et vis-à-vis de l'indépendance du Québec. Les résultats référendaires indiquent assez bien la polarisation de l'opinion là-dessus. Je comprends qu'une stratégie de mobilisation tentante serait d'enrôler l'histoire, d'appeler le passé à la rescousse. Mais force serait alors de recourir à la fabrication d'une histoire dramatique, en état de tension constante, burinée à coup d'images d'Épinal, remplie de sombres complots ourdis pour étouffer les Canadiens français, et postulant une véritable oppression systématique absolument intolérable, qui eût marqué la vie collective par des exactions à répétition à l'endroit de la société civile. Il y a eu des brimades, il y a eu des frictions dans l'histoire des relations entre le Québec et le Canada, mais la société canadienne-française a toujours réagi pour apporter des correctifs ou exiger des accommodements. Ainsi, les relations avec le «pouvoir anglais-canadien» semblent toujours avoir été considérées comme tolérables par une grande partie de la collectivité. On peut le regretter, mais on n'a certainement pas le droit de déformer l'histoire et de faire de la désinformation à ce chapitre.

Le rôle de l'historien est de tenter de toujours mieux expliquer, et il me semble que de proposer des façons différentes de voir le passé ne peut être en aucune manière considéré comme «néfaste». C'est un argument qui a des relents d'un Québec d'avant la Révolution tranquille, quand les clercs s'érigeaient en gardiens de l'orthodoxie, prêts à fulminer contre tout contrevenant. Le débat doit demeurer ouvert.

L'immigration au Québec: une politique équilibrée

JOSEPH FACAL

Ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Plusieurs quotidiens, dont *Le Devoir*, ont récemment fait état de doléances de certains avocats en droit de l'immigration selon lesquels le Québec s'approprierait à apporter une transformation majeure à sa grille de sélection des immigrants afin d'y donner une importance démesurée à la connaissance du français. À titre de ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, on me permettra de remettre les pendules à l'heure à ce sujet.

Soyons clairs: la politique d'immigration du gouvernement du Québec en est une de recherche constante de compétences. Il s'agit d'un critère primordial qui guide constamment nos choix dans la sélection d'immigrants.

On pourrait pourtant croire le contraire à la lumière de certaines prises de position qui ne me semblent pas justifiées. Le Québec favorise-t-il la sélection de travailleurs connaissant le français? Oui, bien sûr. La poursuite de cette orientation signifie-t-elle que le Québec choisisse la langue plutôt que la compétence? Absolument pas. Les candidats francophones, pour être sélectionnés, doivent être compétents. D'ailleurs, la sélection d'immigrants connaissant le français est également avantageuse sur le plan économique puisque le Québec n'a pas à assumer de coûts pour la formation linguistique de ceux-ci et qu'ils peuvent s'insérer plus rapidement dans le marché du travail.

De plus, ces immigrants restent au Québec, après leur admission, dans une proportion nettement plus élevée que ceux qui ignorent le français. La recherche de francophones répond ainsi et aussi à des impératifs économiques.

De plus, ce gouvernement du Québec a récupéré des pouvoirs lui permettant de déterminer en partie le volume et la composition de son immigration, les gouvernements québécois — qu'ils aient été libéraux ou péquistes — ont tous poursuivi l'objectif d'augmenter la proportion de francophones dans l'immigration accueillie sur son territoire. La plus récente manifestation de cet appui a eu lieu à l'automne 2000, à l'occasion d'une consultation publique menée à l'Assemblée nationale qui portait sur l'immigration au Québec pour la période 2001-03.

Un large consensus s'était alors dessiné autour de la nécessité d'augmenter le volume d'immigration, d'accroître la proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission et de maintenir des exigences de sélection qui mettent l'accent sur un niveau de compétence et de formation favorisant une insertion rapide sur le marché du travail.

Des aspects complémentaires

Dans la foulée de cette consultation, certains ajustements ont été apportés à la grille de sélection et entreront en vigueur à partir du 17 septembre 2001. Mais faut-il crier au loup parce que le nombre de points accordé pour la connaissance de la langue française dans la grille de sélection passera de 15 à 16 points (de 13 à 15 % dans la pondération) en même temps que celui accordé à la formation passera de 17 à 19 points (de 15 à 18 % dans la pondération)? À l'heure actuelle, 44 % des immigrants connaissent le français à leur arrivée au Québec et nous souhaitons faire passer ce pourcentage à 50 % en 2003.

De fait, la recherche de candidats connaissant à la fois le français et détenant des compétences précieuses pour l'économie québécoise représente deux aspects complémentaires, et en rien antinomiques, de la politique québécoise d'immigration. La flexibilité dans la recherche de candidats compétents se manifeste aussi notamment par l'accueil, ici au Québec, de travailleurs stratégiques identifiés comme tels par les entreprises québécoises qui en font la demande.

Il est donc totalement faux de prétendre que le Québec a l'intention de se priver de travailleurs compétents dans sa sélection d'immigrants. La politique du gouvernement témoigne au contraire de notre volonté de continuer à faire du Québec une société accueillante, pluraliste, francophone et ouverte sur le monde. Les changements à la grille de sélection entreront donc bel et bien en vigueur le 17 septembre prochain.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Une vision historique néfaste?

JEAN-CLAUDE ROBERT

Historien, consultant pour la série
Le Canada: une histoire populaire

Dans *Le Devoir* du 31 août, Christian Dufour reprend du service pour répéter ses attaques à l'endroit de la série *Le Canada: une histoire populaire* en revenant à la charge avec ses affirmations aussi erronées que biaisées sur la Proclamation royale de 1763 et en y allant de nouveaux procès d'intention.

Cette fois, cependant, la série est accusée de faire «œuvre néfaste» en persistant à montrer le «côté bienveillant du pouvoir anglais-canadien à l'égard des Canadiens français». Or, qu'en est-il? D'abord, je crois que quiconque a vu la série ne peut maintenir que la bienveillance des Anglais ou des Canadiens anglais y soit particulièrement montée en épingle. De fait, l'attitude de la Grande-Bretagne n'est pas liée à une quelconque bienveillance mais plutôt à une vision pragmatique de ses intérêts géostratégiques en Amérique du Nord. Il faut regarder hors du territoire de la «Province de Québec» pour le constater et le comprendre. D'abord en 1760, la trésorerie britannique est aux abois car les emprunts pour financer l'alliance prussienne durant la guerre de Sept Ans ont coûté cher et la Grande-Bretagne cherche à réduire ses dépenses militaires. William Pitt n'est plus au pouvoir et sa vision d'une guerre à outrance contre la France commence à être battue en brèche.

Objectifs de la Proclamation royale

Par ailleurs, l'un des objectifs de la Proclamation royale, qui était d'infléchir vers le nord les migrations internes en provenance des treize colonies et

ainsi assimiler rapidement la nouvelle colonie, est un échec complet. Le résultat: la population britannique stagne avec quelques centaines d'habitants à côté d'une population française qui oscille autour de 65 000 personnes. À cela, il faut ajouter l'importance de la politique continentale amérindienne de la Grande-Bretagne. L'agitation de la révolte de Pontiac est à peine calmée qu'il lui faut contrôler avec doigté les anciens alliés de la France. Voilà le contexte des premières années de l'occupation britannique. En 1774, l'Acte de Québec vient reconnaître le statut de la religion catholique et le droit civil français.

Cet événement n'est pas davantage lié à une quelconque mansuétude ou bienveillance de la Grande-Bretagne, mais une fois encore à une défense de ses intérêts nord-américains. Acculée à perdre pied en Amérique du Nord, elle choisit d'assurer ses arrières dans sa nouvelle colonie. Les insurgés américains ne s'y sont pas trompés: ils considéraient l'Acte de Québec comme l'un de ces «intolérables acts» qui justifiaient la révolte contre la Grande-Bretagne. L'intolérable était le maintien d'une colonie papiste et féodale au nord, rien de moins! Il ne faut jamais oublier les visées annexionnistes d'une bonne partie des treize colonies.

Mais, en fin de compte, que conclure de cette prétendue «bienveillance» ou plutôt de cette politique très pragmatique de la Grande-Bretagne? La réponse est peut-être du côté de la réception des événements. Que pensaient les Canadiens de cette politique? Quel a été son effet? Dans tout ce débat, M. Dufour semble gêné du fait que l'histoire du Canada n'ait pas comporté davantage de cas d'oppression brutale, intolérable, comme la déportation des Acadiens. Or, les sources semblent indiquer que l'impo-

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, José Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (concertation), Diane Picot (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lacombe (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, René Lévesque; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); La documentation: Gédéon A. Nadeau, Claire Paquet; Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marie-Claire Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurbat, Christiane Legault, Jacques A. Gadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Theriault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danièle Lapierre, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SOVERAINETÉ

SUITE DE LA PAGE 1

pourraient se retrouver chômeurs d'ici peu. Quoi de mieux, alors, pour relancer le débat sur la bonification du programme de l'assurance-emploi?

Le sujet est une valeur sûre pour le Bloc québécois. Le député Paul Crête a mené une lutte acharnée dans ce dossier. Il a démontré les effets pervers de la réforme de 1995 et n'a jamais lâché le morceau depuis. Le Bloc a réussi un coup important à la dernière session en faisant adopter à l'unanimité (les libéraux y compris), en comité parlementaire, un rapport demandant le versement de prestations plus généreuses. Le sujet s'est usé de lui-même, passage du temps oblige. Bois d'œuvre et usine GM permettent de donner un nouvel élan au débat. Le succès est assuré pour le Bloc québécois.

Le parti frappera aussi sur le clou des finances publiques. Le député Yvan Loubier s'est fait un nom sur la colline en soumettant année après année des prévisions budgétaires beaucoup plus justes que celles du ministre des Finances, Paul Martin, dont les budgets ont systématiquement sous-estimé l'ampleur des surplus. M. Martin n'a pas présenté de budget depuis 18 mois maintenant, et le ralentissement de l'économie américaine lui fournit un bon prétexte pour ne pas accepter trop vite de nouvelles dépenses. Le Bloc veut connaître l'état réel de la situation et réclamera sans tarder «au moins» une mise à jour économique cet automne, et bien avant Noël, précise M. Duceppe.

Et la souveraineté, dans tout cela? Assurément qu'on en parlera, déclare M. Duceppe. Mais pas moyen de savoir comment cela se traduira concrètement dans l'action du Bloc à Ottawa. Le ministre péquiste Sylvain Simard, responsable du dossier de la souveraineté à Québec, est bien venu faire une présentation à l'aile parlementaire bloquiste hier matin. Et M. Duceppe termine bien une tournée du Québec sur le sujet. Mais tout reste de l'ordre du discours.

«La souveraineté est à 42 % dans les sondages alors qu'on commence à peine à en parler, a dit M. Duceppe. Il faut prendre le collier.» Puis il ajoute: «Il y a des étapes à passer: il y a des compléments, une élection générale. [...] On va faire des élections avant. Et le monde souhaite un référendum, je pense, une fois qu'on les aura faites.»

Tout au plus veut-on démontrer par la bande ce qu'un Québec indépendant pourrait faire différemment. Aussi, le dossier de la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants continuera d'être exploité. Au chapitre de la mondialisation, le Bloc entend continuer d'essayer de mettre à l'ordre du jour le dossier de la monnaie unique en Amérique. Et il confirme la réorientation de l'approche internationale du mouvement souverainiste, sauce bloquiste, en délaissant la France pour s'intéresser aux partenaires des Amériques. M. Duceppe a dit à cet égard que sa priorité numéro un cet automne était de rencontrer le président mexicain, Vicente Fox, pour discuter de la ZLEA. «C'est une adaptation à la réalité actuelle. Le Canada a évolué également en ce sens. En 1995, la Zone de libre-échange des trois Amériques, pas grand monde en parlait.»

C'est en quelque sorte l'approche Bouchard de la bonne opposition qu'on reprend. A voir ce qu'il en coûte dans l'Ouest aux partis d'opposition de droite d'être divisés, ce n'est peut-être pas un mauvais pari...

Un nouveau nom pour le NPD?

Regina (PC) — Les néo-démocrates doivent être prêts à envisager toutes les hypothèses en vue de renouveler leur formation, et cela pourrait aller jusqu'à changer le nom du parti. Au moment où les députés du Nouveau Parti démocratique se réunissent pour planifier la session parlementaire d'automne, mercredi, leur leader, Alexa McDonough, a déclaré qu'il leur fallait «bâtir sur l'héritage solide du Nouveau Parti démocratique». Mais elle ajoutait que le parti a besoin de se renouveler, et que cela peut aller jusqu'à changer de nom. Ce ne serait pas une première pour ce parti, qui est né sous l'appellation de Co-operative Commonwealth Federation, puis s'est mué en Nouveau Parti démocratique en 1961, avec l'inclusion des syndicats appartenant au Congrès du travail du Canada. Tout en admettant que des changements sont nécessaires, le député néo-démocrate fédéral de Saskatchewan, Lorne Nystrom, a exprimé des doutes sur l'adoption d'un nouveau nom, rappelant que le pays compte déjà deux gouvernements néo-démocrates.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, 1291, Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 4001291. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Chrétien rabroue Matthew Coon-Come

Le premier ministre entend rester en poste au moins jusqu'en avril 2003

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les critiques virulentes adressées au Canada par le grand chef autochtone Matthew Coon-Come, lors de la Conférence des Nations unies sur le racisme, ont choqué Jean Chrétien, un premier ministre autrement confiant et décidé à rester en poste jusqu'en avril 2003 ou encore plus longtemps.

«Je ne pense pas qu'utiliser cette occasion pour attaquer Israël et, pour Matthew Coon-Come, d'invectiver le Canada soit très utile. Il a dit qu'ils ont des réserves. Nous leur avons offert de les abolir en 1968 et ils ont refusé. Il ne peut pas nous blâmer», a-t-il déclaré avec irritation dans une entrevue accordée hier au réseau Newsworld.

«Quand j'étais ministre [en 1968], les Matthew Coon-Come n'allaient pas dans les assemblées internationales aux frais du gouvernement canadien. [...] Ils y vont grâce à moi», a-t-il renchéri au cours d'une seconde entrevue accordée au Réseau de l'information.

Selon lui, les accusations de racisme de M. Coon-Come, comme ceux contre Israël, nuisent aux Nations unies et font que la conférence «n'est pas du tout utile». Malgré cela, il croit que le Canada devait y rester. «Notre politique est d'être présents. Nous devons peut-être nous retirer mais, par principe, je préfère être là. [...] Les absents ont toujours tort», a-t-il dit à Newsworld.

Malgré la sortie du chef de l'Assemblée des Premières Nations, M. Chrétien dit être déterminé à

améliorer la situation des autochtones, une promesse inscrite dans son programme électoral de novembre dernier.

Il a d'ailleurs précisé qu'il entendait servir ce troisième mandat le plus longtemps possible. Au journaliste qui lui rappelait qu'avril 2003 marquait le 40^e anniversaire de son entrée au Parlement, il a rétorqué qu'il y serait encore à cette date.

«Je ne quitterai pas avant ça parce que j'ai clairement dit que je voulais remplir mon mandat aussi longtemps que possible et laisser assez de temps à mon successeur pour qu'il ne soit pas piégé. [...] C'est ma responsabilité comme chef si je décidais de partir, mais je n'ai pas pris de décision», a-t-il dit sans hésiter.

La question autochtone sera une de ses grandes priorités, insistait-il, mais il a tenu, au cours des deux entretiens, à donner la réplique au grand chef de l'APN.

Ministre des Affaires indiennes de la fin de 1968 à 1974, il dit vouloir bâtir sur les progrès réalisés depuis. Il a souligné le nombre accru de diplômés universitaires autochtones et la création d'administrations locales sous contrôle autochtone.

Les problèmes persistent, cependant, a-t-il reconnu, et il veut tenter de les corriger. C'est pour cette raison, dit-il, que le ministre actuel, Robert Nault, a entrepris de revoir la Loi sur les Indiens, qu'un comité du cabinet a été mis sur pied pour coordonner l'action des différents ministères. Il avoue qu'il faudra

«beaucoup de temps» et relève la résistance de certains aux modifications envisagées à la loi.

Sa détermination à agir est toutefois empreinte d'agacement. Ne s'embarrassant pas des objections déjà formulées par les Premières Nations, il a remis sur le tapis, à RDI, l'importance des dépenses fédérales dans les programmes autochtones, soit près de sept milliards de dollars par année.

Il semble aussi faire porter une partie de la responsabilité de la situation actuelle aux autochtones lorsqu'il rappelle sans cesse leur opposition aux changements suggérés en 1968, une proposition qui était «logique», selon lui.

«Parqués dans des réserves? Relisez mon livre blanc de 1968 où je leur dis: vous ne voulez plus avoir de réserves? Je vous les donne, j'abolis le ministère des Affaires indiennes, vous allez avoir exactement les mêmes droits que les autres. Ils ont refusé», a-t-il déclaré à RDI, ne soufflant mot des raisons qui avaient conduit à ce refus.

«Ce n'est pas l'égalité pour tout le monde avec ce système-là, mais c'est le système qu'ils veulent. Ils nous l'ont demandé. [...] Le système qui existe présentement est celui qu'ils ont voulu», a-t-il poursuivi.

M. Chrétien a aussi évoqué les relations canado-américaines et la situation économique, mais pour offrir, dans chaque cas, des pronostics confiants. Il croit que son gouvernement terminera l'année avec un surplus budgétaire et ne voit pas de récession à l'horizon.

TECHNOPARC

Montréal a fait fi de la gravité du problème, sachant depuis 1995 que l'eau qui se déversait contenait des concentrations de BPC dépassant les normes sur les matières dangereuses

SUITE DE LA PAGE 1

mur, qui devait débiter à l'automne, sera donc fort probablement reportée.

Les études confirment en outre la présence d'un point haut dans la nappe d'eau souterraine en amont du mur que la Ville envisage de construire sur ce terrain situé grosso modo entre le Vieux-Port de Montréal et le pont Champlain. SNC-Lavalin n'a toutefois pu expliquer les causes de ce phénomène.

Ces révélations obligent la Ville à demander à la firme-conseil d'approfondir ses études afin qu'elle confirme sans l'ombre d'un doute que le problème est d'une telle ampleur. Montréal a donc récemment autorisé à cette fin une dépense additionnelle de près de 63 000 \$, ce qui fait grimper à plus de 740 000 \$ la facture des travaux réalisés par SNC-Lavalin.

Ce débours supplémentaire fait partie du montant de près de trois millions affecté aux travaux d'interception et de récupération des hydrocarbures pris directement des surplus budgétaires de la Ville de l'an dernier. Il est toutefois à prévoir que le coût global du système sera revu à la hausse lors du dépôt du rapport final des experts.

En effet, ceux-ci pourraient en arriver à la conclusion que le système de captation projeté aux abords de l'autoroute Bonaventure serait inefficace à la lumière des données recueillies. Si les études plus approfondies de SNC-Lavalin venaient à confirmer l'existence de produits toxiques tels que des BPC et des huiles usées en profondeur, comme il en existe en surface, la Ville n'aurait d'autre choix que de refaire ses devoirs.

«Il faudrait changer tout le design du mur, reconnaît le chef du laboratoire du service des travaux publics

et de l'environnement de Montréal, André Campeau. On ne peut évidemment pas laisser passer l'eau en dessous du mur si elle est contaminée.»

Déjà, dans ses études de caractérisation, SNC-Lavalin suggère d'allonger le mur afin d'éliminer les surgences d'hydrocarbures dans le fleuve. L'idée initiale voulait qu'une construction de 1,1 kilomètre de long soit suffisante pour intercepter les substances en cause alors que la firme d'ingénieurs recommandait l'érection d'un mur de 1,6 kilomètre. Les études qu'elle amorcera bientôt devraient pour leur part aboutir à une révision du projet, non seulement en longueur, mais également en profondeur.

Le problème de la contamination des eaux qui s'écoulent du Technoparc n'est pas nouveau. En fait, dès la vente du terrain à la Ville de Montréal en 1989, le ministère de l'Environnement exigeait qu'elle trouve solution à cet épineux problème. Après avoir commencé à pallier temporairement certains problèmes dès 1990, la Ville arrêta cependant tout en avril 1998, prétextant l'insuffisance de fonds.

Mais Montréal avait ainsi fait fi de la gravité du problème puisque depuis 1995, elle savait que l'eau qui se déversait contenait des concentrations de BPC dépassant les normes sur les matières dangereuses.

En septembre 1999, le conseil municipal accepta finalement de mandater la firme SNC-Lavalin Environnement inc. pour réaliser lesdites études de caractérisation environnementale en plus des études d'avant-projet en vue de la mise en place d'un mur de plus d'un kilomètre sur cet ancien site d'enfouissement qui contient une couche de dix mètres d'épaisseurs de déchets (domestiques, matériaux secs et industriels).

TORONTO

SUITE DE LA PAGE 1

était en développement, ils nous ont régulièrement demandé des nouvelles.»

Et les nouvelles, en retour, ont été très bonnes. «Quand tu fais l'ouverture de Perspective Canada, ton film est immédiatement positionné comme l'un des films canadiens les plus importants de l'année. Ça facilite les choses», confie le jeune producteur, en se remémorant la fois où le court métrage de Patrick Demers, *Décharge*, la première production cinématographique de Quatre par quatre, avait remporté le prix du meilleur court métrage canadien à Toronto. «Du coup, on s'est retrouvés dans la suite de Piers Handling, et tous ces gens après qui j'avais couru, les jours précédents, étaient réunis dans la même pièce. C'est là que j'ai compris ce qu'un prix pouvait apporter.»

Quatre par quatre, Hillel insiste là-dessus, se veut un laboratoire, à l'image de certaines boîtes européennes et américaines. On y produit de la publicité et du documentaire, du court et du long métrage, des films pour le cinéma et des productions pour la télévision. Pas d'équipes, pas de frontières, que de la création, sans plans de match ni parties de chasse au vent de la mode.

Inutile, à plus forte raison, de chercher quelque ressemblance entre le film de Philippe Falardeau et ce *Crabe dans la tête* halluciné, sorte de compte à rebours d'une implosion cérébrale racontant l'histoire d'un photographe sous-marin, joué par David La Haye. En transit à Montréal après un séjour dans les profondeurs de l'océan Indien qui l'a laissé sans souvenir mais avec une sévère disposition à jouer les caméléons, celui-ci valse et hésite entre amis et conquêtes, et cherche à venir à bout de son éditeur (Vincent Bilo-deau) qui l'empêche de reprendre le large.

«La première fois que j'ai lu le scénario, je ne connaissais pas André, mais quand j'ai eu fini, je me suis demandé si lui me connaissait. À force de lectures et de discussions, j'ai compris que ce besoin de plaisir et d'éviter la confrontation était un trait commun aux Canadiens. Pour cette raison, le projet m'a

séduit», se rappelle Joseph Hillel, un gars issu du milieu de la pub et des médias. Déry affirme pour sa part avoir été attiré par les riches possibilités sur lesquelles cette idée ouvrait, et l'univers hétéroclite dans lequel elle ne pouvait pas manquer d'entraîner les spectateurs. En effet, les milieux des sourds-muets, des galeries d'art, des médias, des vendeurs de drogue, forment autant d'échelles pour le héros égaré du *Crabe*, qui choisit inconsciemment d'être chez lui partout où il se trouve.

Aux producteurs de se faire les alchimistes de ces mondes possibles. «On essaie de ne pas baliser la production en fonction d'un portefeuille», confie Hillel, mais plutôt de suivre les idées du réalisateur. On ne veut pas l'encadrer, on veut simplement rendre son projet organique à travers la production.» Avec son partenaire Luc Déry, Joseph Hillel souhaite maintenant qu'*Un crabe dans la tête* voyage autant que son héros et que, contrairement à celui-ci, il trouve sa place sur les écrans du monde.

Difficile, cependant, d'imaginer film moins à sa place que *Last Wedding* faisant l'ouverture, hier soir, du Festival de Toronto. En fait, cette comédie du Vancouverois Bruce Sweeney, qu'on croirait tournée pour la radio, n'est qu'un vain carrousel de vignettes sous-illustrées et sur-dialoguées portant sur les misères du couple contemporain, telles que vécues par trois d'entre eux, aux prises avec les difficultés d'adaptation liées à la vie commune, le démon du midi et la jalousie professionnelle.

Pas une seule idée de cinéma ne traverse cette production souvent vulgaire et d'une pauvreté formelle sidérante, qui nous oblige à supposer que, dans une perspective de libre-échange pancanadienne, Piers Handling s'est senti le devoir, cette année en ouverture, de récompenser la production de l'Ouest, l'honneur revenant souvent à des réalisateurs québécois (Arcand, Lepage) ou torontois (Egoyan, Cronenberg). Une âme charitable dirait qu'il reste à Bruce Sweeney du chemin à faire avant d'atteindre la stature de ces cinéastes. Une autre, plus loquace, dirait que l'espoir fait vivre.

TRANSAT

SUITE DE LA PAGE 1

l'avenir, a-t-il affirmé hier en conférence de presse. Il reconnaît l'importance de la somme, mais estime qu'elle n'est pas si élevée eu égard à la taille de l'entreprise. Le prix des billets ne sera pas augmenté puisque Air Transat puisera dans sa marge de rentabilité.

Il ne s'inquiète pas davantage de la poursuite lancée hier contre Air Transat par des passagers du vol TS236 qui a atterri en catastrophe aux Açores le 24 août dernier. «Il faut l'évaluer et en voir le sérieux», a indiqué M. Jacob. La poursuite déposée devant la Cour supérieure de l'Ontario fait mention des traumatismes physiques et psychologiques dont souffriront toute leur vie les passagers ainsi que l'état de panique des membres de l'équipage qui n'a fait qu'aggraver la terreur lors de l'incident.

Malgré tout, Denis Jacob maintient que la crédibilité de la compagnie demeure intacte et qu'en 14 ans d'existence, il s'agit du premier incident majeur. Air Transat a toutefois déjà commis plusieurs infractions aux normes imposées par Transports Canada, qui lui ont valu des amendes s'élevant à 7200 \$ au total. Ces infractions antérieures se comparent à ce que l'on voit dans d'autres compagnies aériennes, a soutenu M. Jacob, qui a nié que le transporteur éprouvait des problèmes de liquidités.

La sécurité des passagers figure au cœur des préoccupations d'Air Transat, a-t-il insisté, ce qui lui a permis de devenir le plus important transporteur spécialisé dans les vols nolisés au Canada. Il a ajouté ne pas craindre pour les ventes puisque toute cette affaire survient au moment où la haute saison des vols transatlantiques tire à sa fin et que la période des voyages vers le sud n'est pas encore vraiment commencée.

Il faut dire aussi, ce que la compagnie n'a pas spécifié en conférence de presse, qu'Air Transat a le monopole sur certaines destinations vers le sud ou offre un service plus complet, pour ce qui est des dates, que d'autres compagnies. Un client qui veut aller au soleil n'a pas vraiment le choix de sa compagnie aérienne.

Outre l'amende de 250 000 \$, Transports Canada limite le rayon de vol d'Air Transat. Tous ses bimoteurs — Airbus A310 et Boeing 757 — doivent dorénavant voler à une distance maximale de 90 minutes d'un aéroport. L'impact de cette mesure se traduira par des vols transatlantiques de 15 à 30 minutes plus longs. Quant aux Airbus A330, ils restent soumis à la limite de 60 minutes imposée dès l'accident des Açores. Ces mesures seront en place pour six mois.

M. Jacob a refusé d'épiloguer davantage sur les causes exactes de l'accident, qui a entraîné une panne sèche de l'appareil, et les responsabilités possibles du fabricant du moteur, Rolls Royce, ou de la compagnie Airbus. Il s'en est remis à l'enquête en cours. Il a tout de même admis que le bulletin de service émis par le fabricant de Rolls Royce était clair et qu'il était obligatoire de changer la pompe hydraulique et le conduit d'alimentation en même temps, consignes qui n'ont pas été respectées par les employés d'Air Transat.

Le ministre fédéral des Transports, David Collette, a pour sa part réitéré hier sa confiance envers la compagnie. «Les gens ne doivent absolument pas penser qu'en raison de cet événement malheureux, ils ne doivent plus prendre Air Transat ou une autre compagnie aérienne», a dit le ministre en conférence de presse à Toronto.

Le ministre a également souligné que l'entreprise avait bien coopéré avec Transports Canada dans cette affaire. De plus, a-t-il ajouté, toutes les compagnies aériennes, grandes ou petites, sont soumises aux mêmes normes de sécurité et ont droit aux mêmes inspections de la part des autorités. Les inspections générales se font tous les trois ans, mais d'autres inspections ont aussi lieu dans l'intervalle.

Le titre d'Air Transat a terminé en baisse de 53 c à 8,97 \$ à la Bourse de Toronto hier. L'action a perdu près du cinquième de sa valeur depuis l'incident des Açores. Durement secouée par les mauvaises nouvelles qui s'acharnent sur elle, la compagnie songe déjà à préparer une campagne de promotion pour redorer son image.

Avec la Presse canadienne et Reuters

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI Dos de saumon roti aux graines de sésame • 14 \$

LES 5 À 7 Stella Artois • 4,50\$

L'AVANT-SPECTACLE Entrée + Magret de canard aux chanterelles + dessert • 24 \$

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com